Assurances

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique de l'assurance au Canada Directeur: GÉRARD PARIZEAU

SOMMAIRE

LES PROBLÈMES ACTUELS DE L'ASSURANCE, par Gérard Parizeau	97
INTERNATIONAL REINSURANCE MARKET AND THEIR EFFECTS ON THE CANADIAN MARKET, by Angus Ross	109
VAGABONDAGE LINGUISTIQUE: LA NORME, par Jean-Marie Laurence	120
LES RÉSULTATS DE 1974, par Jean Dalpé	129
FAITS D'ACTUALITÉ, par J. B Lloyd's London reconnu par Ottawa. Un brelan de nouvelles: l'ordinateur et la réassurance, anti-constitutionnalité de l'indemnisation sans égard à la faute. L'édition au début du XIXe siècle. Bilinguisme officiel au Nouveau-Brunswick. Le service des assurances du Québec. Sus au courtier. Réaction première aux résultats de 1974. L'assurance française à l'étranger. Le groupe Commercial Union, entreprise internationale.	143
CONNAISSANCE DU MÉTIER, par J. D Assurance-détournements: montant nécessaire. Le problème à peu près immuable de l'assurance-automobile. Le week-end rouge. Naissance d'un nouvel organisme de tarification. Abattement d'impôt sur les primes-vie et invalidité.	158
CHRONIQUE DE DOCUMENTATION, par J. H	168
PAGES DE JOURNAL, par Gérard Parizeau	185



1 7 8 2 - 1 9 7 5 Depuis 193 ans

PHŒNIX PH CANADA

Jouit de la confiance du public et se spécialise dans toutes les classes d'assurances.

Succursale du Québec: 1, place Ville-Marie, Montréal Directeur: C. DESJARDINS

Secrétaire: M. MOREAU

La Compagnie fait des affaires au Canada depuis 171 ans 1804 - 1975

Le Bureau d'Expertises des Assureurs Ltée Underwriters Adjustment Bureau Ltd.

offre à tous les assureurs un service complet pour le règlement de sinistres de toute nature.

Etablie dans plus de 90 villes canadiennes, notre société occupe depuis longtemps déjà une position de premier rang dans tous les domaines d'expertises après sinistres.

Consciente des obligations qui lui viennent de cette position, elle ne cesse de former les compétences nécessaires et de battre les sentiers du progrès.

Siège social
4300, RUE JEAN-TALON OUEST
MONTRÉAL (308°)

W. Y. O'BREHAM INC.

Agents de réclamations agréés

Expertises après sinistres de toute nature

529, RUE STE-HÉLÈNE - LONGUEUIL Tél. 526-2613 et 670-2730 De concert avec vous, les quelque 6000 employés de la BCN travaillent à l'épanouissement de la collectivité.

Banque Canadienne Nationale
La banque qui vous aide à mieux vous servir d'une banque.

GÉRARD PARIZEAU, LTÉE

Courtiers d'assurances agréés

Étude et administration de portefeuilles d'assurances

410, RUE SAINT-NICOLAS - MONTRÉAL - 842-3451

Bureau affilié à Québec : J. E. POITRAS INC.

LE GROUPE FÉDÉRATION

LA FÉDÉRATION COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE LA SUISSE COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

Siège Social: 275 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL

ANDREW HAMILTON (MONTREAL) LTÉE

Agents de réclamations

J. RONALD JACKSON, A.R.A.
CHARLES FOURNIER, A.R.A.
JOHN S. DAIGNAULT, A.R.A.

Expertises après sinistres de toute nature

407, RUE McGILL, MONTRÉAL

- Tél. 842-7841



ROBERT HAMPSON & SON LIMITED gérants exclusifs au Canada pour MARYLAND CASUALTY COMPANY

Fondée sur plus d'un siècle de relations toujours cordiales avec le public et les courtiers, notre connaissance de la technique des assurances au Québec constitue l'actif dont nous sommes le plus fiers.

Aux courtiers qui ne connaissent pas encore les avantages de nos services, nous adressons la plus chaleureuse invitation en leur signalant que tout notre personnel est à leur entière disposition.

Siège Social : 22° étage, 1155, rue Metcalfe, Montréal 110

Succursale: - - 100, place d'Youville, Québec (4°)

Bureau de Service: - - Sherbrooke (Québec)

MARTINEAU, WALKER, ALLISON, BEAULIEU MacKELL & CLERMONT

Avocats

3400 Tour de la Bourse - Place Victoria Montréal (115)

Le bâtonnier. ROBERT H. WALKER, c.r. PETER R. D. MacKELL, c.r. ROBERT A. HOPE, C.f. F. MICHEL GAGNON RICHARD J. F. BOWIE SERGE D. TREMBLAY JAMES G. WRIGHT STEPHEN S. HELLER LISE LAGACÉ ANDRÉ T. MÉCS ANDRÉ LARIVÉE MICHEL MESSIER MARC NADON

GEORGE A. ALLISON, c.r. ANDRÉ J. CLERMONT, c.r. J. LAMBERT TOUPIN, c.r. **EDMUND E. TOBIN** ROBERT P. GODIN MICHAEL P. CARROLL CLAUDE LACHANCE PIERRETTE RAYLE JOHN H. ADAMS ANDRÉ T. MÉCS JEAN-FRANÇOIS BUFFONI SUZANNE R. CHAREST WILBROD CLAUDE DÉCARIE MAURICE E. LAGACÉ, c.r. ANDREA FRANCŒUR MÉCS

ROGER L. BEAULIEU, C.F. JOHN H. GOMERY, c.r. BERTRAND LACOMBE C. STEPHEN CHEASLEY JACK R. MILLER CLAUDE H. FOISY MAURICE A. FORGET ROBERT E. REYNOLDS DAVID W. SALOMON SERGE F. GUÉRETTE

avocats-consells

LE BÂTONNIER JEAN MARTINEAU, c.c., c.r. L'HONORABLE ALAN A. MACNAUGHTON, c.p., c.r. LE BÂTONNIER MARCEL CINQ-MARS, c.r.

Le Groupe Parizeau, Poitras Courtiers d'assurances agréés

Gérard Parizeau, Ltée 410, rue Saint-Nicolas, Montréal Tél. 842-3451

J. E. Poitras Inc. 2, Place Québec, Québec

Expertise et administration de portefeuilles d'assurances.

ENSEIGNER LA PRUDENCE UN GAGE DE SÉCURITÉ

Les suites qu'entraîne parfois un accident plutôt banal à prime abord, sont souvent très graves. Enselgner chez les vôtres la prudence, c'est augmenter leur sécurité. Confiez-nous vos risques de toutes sortes, votre quiétude en dépend.



La Sécurité

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CANADA
SIÈGE SOCIAL: 1259 rue Berri, 10e étage, Montréal 132, Qué.
SUCCURSALES: Toronto, Québec



GÉRARD PARIZEAU, LTÉE

Courtiers d'assurances agréés



Étude et administration de portefeuilles d'assurances

410, RUE SAINT-NICOLAS - MONTRÉAL - 842-3451

Bureau affilié à Québec:

J. E. POITRAS INC.

ASSURANCES

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique de l'assurance au Canada

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Prix au Canada:

Membres du comité:

Administration:

L'abonnement: \$5.00 Le numéro: - \$1.50 Gérard Parizeau, Robert Parizeau, Gérald Laberge, Jacques Caya Mme Aurette P. Gervais 410, rue Saint-Nicolas Montréal

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement N° 1638

97

43° année

Montréal, Juillet 1975

N° 2

Les problèmes actuels de l'assurance¹

pat

GÉRARD PARIZEAU

Le groupe Sodarcan est un poste d'observation valable par la variété des initiatives qu'il englobe. Et c'est pourquoi il n'est pas présomptueux de vouloir étudier ici les problèmes actuels de l'assurance et de la réassurance au Canada, avec les données que nous révèlent les firmes qui constituent notre société.

Voyons d'abord l'assurance-automobile: sujet parsemé de traquenards, de chausse-trapes et autres pièges. 1974 n'a pas été un exercice de tout repos, comme on le sait. Là comme ailleurs, l'inflation sévit depuis deux ans et elle est un élément de déséquilibre grave. Aussi, le coût moyen des sinistres continue-t-il d'augmenter.² La hausse ne se fait pas sentir au seul niveau des dommages matériels, elle atteint les sinistres corporels eux-mêmes. En effet, tout en ne suivant pas de très

² Comme le note notre collaborateur, Jean Dalpé, dans son article intitulé Les résultats de 1974.

¹ Texte du discours du président de Sodarcan, prononcé à l'assemblée générale des actionnaires à Montréal, le 15 mai 1975. Sodarcan est un holding d'entreprises d'assurances.

près ceux d'outre-frontière, nos tribunaux accordent des sommes de plus en plus élevées aux accidentés. Par exception, quatre jugements dépassant un million ont été rendus dans l'Ontario et, surtout, dans l'ouest du pays; ce qui indique non pas tant un fait généralisé qu'une tendance.

Les chiffres de 1975 porteront probablement le coût moyen des sinistres à un niveau encore plus élevé; ce qui, ajouté à une fréquence trop forte,3 donnera à la province de Québec un résultat dont chacun se plaindra quand le moment viendra de payer sa prime, sans que le gouvernement s'émeuve suffisamment, nous le craignons, pour faire bien observer les règles de la circulation. Par ailleurs, on avance pas à pas - suivant une formule récente de la diplomatie internationale - vers l'indemnisation sans égard à la faute que trop de gens nomment no fault, tout en admettant que l'appellation est inexacte puisque l'assureur ou l'État-providence, suivant la formule adoptée, indemnisera après un accident qu'il y ait faute ou non. No fault est un exemple excellent d'un vocable impropre auquel on donne un sens autre que celui qu'il a en réalité. Nos collègues anglophones sont d'accord avec nous à ce sujet, mais, semble-t-il, ils n'ont pas trouvé un autre terme qui satisferait des esprits pour qui la logique a des droits.

Quoi qu'il en soit, nous nous acheminons vers l'indemnisation sans égard à la faute dans la province de Québec où, cependant, à l'époque de Maria Chapdelaine, rien ne devait changer. Depuis la révolution tranquille et Vatican II, comme l'on sait, tout se modifie rapidement. La loi 7, relative aux assurances, passée en décembre dernier, n'est-elle pas un exemple excellent du nouvel état d'esprit? Le gouvernement a voté la loi après la troisième lecture, en un jour brumeux de décembre, avec deux restrictions, il est vrai. La première, c'est qu'elle entrera en vigueur au moment jugé propice (peut-être

⁸ Les chiffres du 31 décembre indiquent une légère diminution (10.9 au lieu de 11 par 100 véhicules assurés), mais ils sont encore trop élevés.

à l'été, peut-être aussi à la Saint-Sylvestre) et la seconde: elle pourra être mise à exécution par tranche, suivant le désir qui sera exprimé par les services intéressés. Nous parlons peut-être avec un peu d'irrespect d'une chose éminemment respectable: une loi en démocratie étant la manifestation d'un désir exprimé indirectement par le peuple souverain. Nous nous en excusons, tout en constatant le fait. Par ailleurs, il faut se réjouir qu'on ait un texte nouveau, qui n'est pas sans mérite puisqu'il serre la réalité de beaucoup plus près et puisqu'il enlève aux intéressés la nécessité de procéder, dans leurs polices, à des correctifs, des addenda ou des avenants qui, jusqu'ici, donnaient trop souvent à l'assuré l'impression d'un vêtement rapiécé à plusieurs reprises et rarement adapté à la taille de chacun. À ce point de vue, la police d'assuranceincendie était un modèle du genre puisque, sous le titre des conditions statutaires, elle contenait des clauses remontant non à la plus haute antiquité, mais à un passé assez lointain où il était moderne de s'éclairer sinon à la bougie, tout au moins à la lampe au kérosène. Ainsi, pour ne donner qu'un exemple, l'usage de ce corps étant jugé dangereux, son emploi n'était permis par la loi que pour fins d'éclairage; à telle enseigne que le chauffage au mazout n'était autorisé et quelques autres exclusions héritées du début du XIXe siècle n'étaient rayées que par l'addition de multiples clauses imprimées en rouge dans le contrat ou logées dans l'intercalaire. Tout est donc bien, qui finit bien, même si le texte nouveau de la loi ne correspond pas toujours aux besoins du jour ou à nos préférences personnelles.

La nouvelle loi sera un événement digne d'être noté puisqu'elle remplacera des textes veillis ou devenus poussié-

⁴ Voici le texte de l'article qui le précise: « La présente loi entrera en vigueur à la date qui sera fixée par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, à l'exception des dispositions exclues par cette proclamation, lesquelles entreront en vigueur à toute date ultérieure qui sera fixée par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil. ▶

reux à la suite d'un trop long séjour sur les tablettes de l'État.

L'assurance sur la vie soulève certaines questions dont les assureurs doivent se préoccuper, croyons-nous, malgré l'augmentation continue de la production. Qu'on en juge par ces chiffres qui ont trait aux deux derniers exercices au Canada:

100

Année	Production en milliards de dollars		Assurance en vigueur	
	Montant	Aug. en %	Montant	Aug. en %
1973	19	_	154	-
1974	25	31	177	15

Au premier abord, tout semble aller pour le mieux dans le meilleur des mondes, puisqu'on se trouve devant une expansion substantielle. Si l'inflation va à bonne allure, la production la dépasse, en effet, d'une bonne longueur. Sans se lézarder, l'édifice est cependant secoué par des gens qui, comme Samson, essaient d'ébranler les colonnes du temple mais, fautil le dire, sans le même succès. Ainsi, l'un d'eux parlant de l'assurance sur la vie, n'a-t-il pas écrit récemment en s'adressant à nous tous: « If they grasp that savings through insurance is the most expensive form of savings there is in our society . . . » Nous nous en tenons là, car l'auteur de la critique est allé beaucoup plus loin, comme l'on sait. S'il s'agissait du premier venu, il n'y aurait pas à s'en préoccuper, mais elle a été exprimée par un homme qui sait ce dont il parle, même s'il en parle, à notre avis, sans tenir compte de tous les éléments. Il ne rappelle pas, par exemple, que l'individu est, dans l'ensemble, assez instable et qu'il s'astreint difficilement à la continuité d'un versement, à moins qu'il y soit forcé. Il ne tient pas compte non plus, nous le craignons, de l'impôt sur

le revenu que l'assuré paie personnellement sur ses placements, pas plus que du fait que, laissés seuls, la plupart n'obtiendraient pas isolément ce que l'assureur réalise collectivement pour eux. Il y a autre chose à retenir de la critique, cependant, qui relève plus de l'assureur que de l'assuré. Est-on bien certain que, dans l'ensemble, le prix actuel de l'assurance est ce qu'il devrait être, que la valeur de rachat, l'assurance libérée, le calcul des primes et des réserves, dont la loi est le premier élément, et la participation individuelle dans les bénéfices sont vraiment ce qu'ils devraient être? Surtout dans le cas des plus vieux contrats. Nous nous permettons de poser la question, en espérant que les travaux en marche à l'heure actuelle donneront des résultats valables à ce point de vue. Il nous apparaîtrait dangereux qu'on se contentât de donner des réponses assez vagues à des questions précises ou à des critiques véhémentes, il est vrai, mais pas toujours dénuées d'à-propos. Nous nous sentons un peu rêveurs, pour ne pas dire davantage, devant certaines polices de prime et de capital à peu près équivalents, dont la valeur de rachat et l'assurance entièrement libérée varient énormément après dix ou vingt ans.

Est-il exact également que la jeune génération qui veut tout, tout de suite, ne semble plus prête à payer cher la constitution immédiate d'un capital assuré et la participation dans les bénéfices, avant que le mariage, deux enfants et une hypothèque n'aient fait naître en elle un sens différent des responsabilités? Est-il exact aussi que la tendance actuelle soit d'utiliser davantage ses fonds disponibles, non pas comme autrefois à l'assurance-protection-de-la-famille, mais pour toute autre chose? Sauf exception, les jeunes couples n'ont-ils pas tendance à se limiter aussi longtemps que possible à l'assurance collective? Si cela est exact, ne se trouvera-t-on pas, dans un avenir assez rapproché, devant une orientation bien différente de la production, avec l'accent mis presque uniquement sur

l'assurance temporaire? Et ces hommes qui vendent le produit fini, ne faudrait-il pas les former encore mieux qu'ils ne le sont? Même si un très gros effort a été fait, ne faudrait-il pas tenter davantage pour qu'un plus grand nombre deviennent des conseillers écoutés?

L'inflation reste le problème principal de l'assurance sur la vie, cependant. On le constate aussi bien au niveau de l'assurance même que des rentes viagères. Dans ce dernier domaine, il faut noter, croyons-nous, que les caisses de retraite posent un problème assez sérieux à l'entreprise privée. Celle-ci n'a pas à sa disposition les ressources presque illimitées de l'État. Elle doit savoir où elle va et s'il lui sera possible dans l'avenir de faire face à des augmentations de rentes correspondant à l'érosion de la monnaie, à moins de les plafonner; ce que peut éviter de faire l'État sans risque à cause de la source presque intarissable de ses revenus.

L'inflation ne pose-t-elle pas également la question de l'indexation des capitaux assurés et des primes, sur laquelle l'opinion n'est pas encore prête à faire l'unanimité, pour des raisons bien précises.

En ce moment, il y a un problème auquel se heurtent les experts-comptables, les actuaires et le contrôle des assurances. Dans ses derniers rapports au ministre des Finances, le surintendant des assurances d'Ottawa nous a tenus au courant de ses préoccupations. Par ailleurs, comptables et actuaires ont un point de vue à la fois personnel et valable. Pourquoi faut-il qu'il y ait deux versions d'un même bilan, basé sur les mêmes

⁵ Un premier indice nous est fourni par la statistique officielle. Si l'assurance individuelle au 31 décembre 1974 était de 84 milliards, elle était au total pour l'assurance groupe de 95 milliards de dollars. Par contre, la production de 1974 semble indiquer que la première résiste encore assez bien puisqu'elle a été de 14 milliards dans le premier cas et de 10 milliards dans le second.

livres: l'un pour les actionnaires, l'autre pour le contrôle? Pour comprendre, il faut se rappeler que l'assurance a une tradition qui n'est pas sans valeur, non parce qu'elle s'étale sur une continuité d'un siècle, mais sur une réalité: la sécurité des opérations, aussi bien que l'aspect particulier des affaires d'assurance et des réserves. Avec le temps, on a considéré celles-ci sous un angle que justifie la technique actuarielle, sinon une conception comptable suivie dans tous les autres domaines. Il y a là une pratique et un fondement ayant non seulement un intérêt historique, mais technique, qui ont fait leurs preuves. Mais alors, faudra-t-il longtemps encore remettre aux actionnaires un bilan et, au contrôle des assurances, un autre état? Les deux ayant comme point de départ une base identique - les livres de l'assureur - mais un point d'arrivée divergent, par suite de deux conceptions différentes.6 L'avenir dira qui cédera ou s'adaptera: la technique actuarielle ou la pratique comptable. Ou continuera-t-on à avoir deux interprétations différentes d'une même comptabilité, l'une satisfaisant le contrôle gouvernemental qui se préoccupe de l'assuré, et, l'autre, le vérificateur nommé par les actionnaires comme le demande le contrôle lui-même et la loi ? Il y a là une situation paradoxale? Assurément, mais elle est acceptée par des hommes dont la sagesse et la compétence ne sont pas mises en cause.

Peut-être la solution serait-elle un bilan unique avec des annotations précises, établies suivant une formule reconnue.

Faut-il apporter ici une autre situation dont les assureurs ont eu souvent à se plaindre ? Comme on le sait, la loi fédérale précise à l'article 103 de la loi des compagnies canadiennes et

⁶ Au début de juin, la Surintendance s'est prononcée de façon catégorique. On trouve ses suggestions dans une lettre, en date du cinq juin 1975, adressée au groupement des sociétés d'assurance sur la vie. Elle y suggère des directives et demande qu'on les discute.

britanniques que l'actif d'une société d'assurances non-vie doit dépasser de 15% le passif, déduction faite de l'avoir propre des actionnaires, et après avoir redressé la réserve de prime non-acquise de 80 pour cent à 100 pour cent. Quand le marché est normal tant sur le plan technique que sur le plan financier, il y a là une mesure de prudence. On peut se demander, toute-fois, si en adoptant une réglementation beaucoup plus restrictive que dans la plupart des grands pays industriels, notre loi n'a pas freiné le développement des sociétés d'assurances canadiennes et n'a pas contribué au fait que les Canadiens ne contrôlent guère plus de 25 pour cent de cette industrie; ce qui est une des causes de l'instabilité continuelle de notre marché.

En période de crise, comme en 1974, on se trouve devant:

- a) des résultats techniques mauvais;
- b) une tendance inflationniste très accusée;
- c) une valeur des obligations et des actions considérablement réduite au 31 décembre, parce que déterminée à un moment où le redressement des cours est à peine amorcé;
- d) et peut-être dans quelques cas, malgré tout, devant des impôts importants, portant sur le rendement du portefeuille, qui entraînent une sortie de fonds substantielle; autre élément de déséquilibre financier.

Survenant en même temps, tout cela creuse un trou dans le surplus de l'entreprise. S'il est bien évident que les opérations techniques doivent s'aligner sur l'évolution des ressources financières, on peut se demander, toutefois, s'il est normal que, pour les fins du calcul du capital-surplus en conformité avec l'article 103, on prenne les obligations à la valeur du marché et non pas à la valeur amortie comme cela se pratique aux États-Unis, par exemple. Cela avait peut-être moins d'im-

portance autrefois, mais avec les modifications rapides et souvent imprévisibles du marché, il devient difficile de planifier même à moyen terme l'évolution technique d'une société d'assurances. Ne vaudrait-il pas mieux contrôler l'échéance moyenne du portefeuille d'obligations pour que celui-ci reflète davantage les opérations à court terme de l'assurance générale et permettre l'utilisation de la valeur amortie. Le problème est complexe car il faut protéger les assurés; par contre, il faut éviter que par l'application de normes particulièrement restrictives au niveau des entreprises canadiennes, on empêche leur développement normal.

105

Dans tout cela, que devient la règle des 2, 3, 4 en assurance autre que vie ? Il ne s'agit pas d'un petit problème qui, à l'école primaire, est au niveau des locomotives venant en sens contraire et se rencontrant à un point précis ou encore des baignoires qui doivent se remplir dans un temps donné, suivant le diamètre du robinet, la pression de l'eau et l'étanchéité du bouchon, mais simplement du multiple que doivent représenter les affaires traitées (réassurances exclues) au capital-surplus. Une fois, deux fois sont jugés valables, trois fois est encore un multiple acceptable. À quatre, on lève ou on fronce les sourcils parce que la société risque de ne pas passer l'épreuve de l'article 103. Que dire de six fois, comme pour certains assureurs américains, particulièrement affectés par la baisse du marché en 1974? 7 Sans prendre peur, certains ont mis les freins brutalement dans l'espoir de réduire la production. Et c'est ainsi que beaucoup de ceux qui ne voulaient partager leurs acceptations avec personne dans le passé, en assurance-directe, se sont contentés tout à coup de 5 ou de 10 pour cent des meilleurs risques. À cause de cette volte-face, pendant une partie de 1974 et en 1975, on s'est trouvé devant

⁷ Ce qui rend la constatation encore plus inquiétante, c'est que plusieurs assureurs avaient des provisions insuffisantes pour leurs sinistres en voie de règlement. On lira à ce sujet, dans Best's Review de juillet 1975, un article de M. R. J. Balcarek intitulé « Loss Reserve Deficiencies and Underwriting Revenues ».

un marché d'assurance directe devenu tout à coup extrêmement restrictif et restreint. Pas à Lloyd's cependant où — du moment qu'on veut bien y mettre le prix — on est encore prêt à offrir le marché nécessaire, mais ailleurs, chez les assureurs jusque-là les plus accueillants. C'est ainsi qu'en 1974, on est passé d'un extrême à l'autre. Il y a là un phénomène qu'il faut noter même s'il s'explique plus par l'émotivité que par un jugement serein. Fait assez paradoxal, on se trouve également devant certains assureurs qui, momentanément, ferment portes et fenêtres aux affaires nouvelles, alors qu'il y a quelques mois ils devaient rester sur leur faim.

Voyons ce que les résultats d'ensemble ont donné au Canada en assurance non-vie. Hélas ils ne sont pas bons. Les opérations se traduisent par une perte technique de 278 millions, pour les seules sociétés d'appartenance fédérale, que compensent les résultats financiers, il est vrai, dans bien des cas, en totalité ou en partie. Mais c'est se consoler trop facilement, car le déficit technique en quatre ans est passé de 16 millions à 34, puis à 63 pour atteindre 148 millions en 1973 et 278 l'année dernière. Devant cela, certains assureurs ont pris peur; d'autres ont lâché prise en se retirant du marché. Pour les autres, la politique d'acceptation est devenue extrêmement restrictive, comme on l'a vu, même si certains font encore quelques folies au niveau des grands risques. Ce qui ne facilite pas le travail de placement et ce qui ne donne pas encore aux affaires une indispensable stabilité.

Dans l'ensemble, cependant, la réaction a été immédiate. Les assureurs ont augmenté les tarifs substantiellement; ils ont limité leurs polices à une période d'un an et ils ont pris des mesures qui déjà donnent des résultats.

⁸ Suivant les chiffres préliminaires officiels. Bulletin du 8 mai 1975. A cela. il faut ajouter les résultats des compagnies provinciales qui portent le déficit technique à quelque 330 millions et, peut-être, davantage.

L'événement de l'année, cependant, c'est, semble-t-il, l'évolution de la situation monétaire. Jamais, dans le passé, a-t-on assisté à une pareille crise: des taux d'intérêt à court et à long terme atteignant ou dépassant au Canada 12 pour cent, des prêts hypothécaires, garantis en presque totalité par un organisme gouvernemental, dépassant même ce taux au niveau de la première hypothèque. Par voie de conséquence, cela a entraîné un fléchissement de la construction, incapable de faire face à une pareille charge coïncidant avec des grèves du zèle ou de toute autre nature, qui ont élevé le coût à des niveaux presque intolérables. Et malgré cela, pour une raison qu'expliquent sans doute le ralentissement de l'inflation et celui de l'économie dans certains secteurs, les taux d'intérêt ont commencé de diminuer vers la fin de l'année dans le cas des emprunts à court terme — les autres restant à un niveau élevé. aux environs de 10 pour cent. Fait à noter, la baisse du loyer de l'argent a été suivie par une reprise des cours en bourse oh! pas dans tous les cas, mais assez répandue pour permettre quelque espoir. On s'est trouvé devant un marché boursier réagissant en hausse tout à coup, aussi bien devant la chute des taux d'intérêt que devant les nouvelles de crise, de chômage, de profits réduits et de contrôles croissants. Et c'est ainsi que, paradoxalement au premier abord, la cote a commencé de remonter assez modestement dans l'ensemble, il est vrai, alors que, dans l'immédiat, les nouvelles étaient sinon mauvaises, du moins beaucoup moins bonnes. Une fois de plus, la Bourse aura eu des réactions que la logique n'admet pas toujours si elle les subit.

Pour certaines de nos sociétés, la hausse des taux d'intérêt aura été momentanément bénéfique, comme aussi la reprise du cours des obligations, car si l'une leur a apporté un revenu plus élevé, l'autre aura eu pour résultat une reprise de valeur qui, sous l'aspect de l'article 103, aura été la bienvenue même

si elle s'est produite surtout après la date fatidique du 31 décembre.

*

Voilà, mesdames et messieurs, ce qui nous a frappés dans cet exercice qui s'est terminé le 31 décembre dernier. S'il a été profitable pour notre groupe, il nous a permis de mieux consolider nos structures et de donner à nos initiatives une logique d'ensemble dont l'avenir nous confirmera sans doute l'à-propos.9

15 mai 1975.

⁹Le groupe Sodarcan, dont il est question au début de cet article, comprend le courtage d'assurance directe avec Gérard Parizeau Ltée à Montréal et J.E. Poitras Inc. à Québec; le courtage de réassurance avec leBlanc Eldridge Parizeau Inc. (à Montréal), Canadian International Reinsurance Brokers Limited (à Toronto); Sogenam, gestionnaire de la Mutuelle Générale Française-Vie et de La Nationale-Vie; La Nationale, Compagnie de Réassurance du Canada et la Compagnie de Gestion en Réassurance, gestionnaire des affaires de réassurance de la Reinsurance Company of London, de La Nationale, de La Société Commerciale de Réassurance (vie au Canada) et du Netherlands Reinsurance Group au Canada.

International Reinsurance Markets and their Effects on the Canadian Market.¹

by ANGUS ROSS

At a time when increased rates are proving the rule rather than the exception, I hope to provide you with a reinsurer's view on justification for these increases — some caused by external factors — which are, perhaps, not always evident to the insured, and thus in a small way to ease your task in explaining why rates are going up. The subject of my talk — International Reinsurance Markets and their Effects on Canadian Markets — is a topic of extreme timeliness since now, more than ever, happenings many thousands of miles away, like a stone cast into a pool, are touching Canadian insurance companies with their ripple disturbances and, through these Canadian companies, are creating waves upon the normally placid waters of the insuring public.

The subject of International Reinsurance is a highly complex topic, touching as it does on so many different aspects of financial, legal, governmental and other systems and in doing my research for this speech I have tried to limit myself to those areas where the effects of today's environmental, social and financial changes have had the most direct bearing on the original Canadian market.

To start off, I feel, it would be worthwhile to trace briefly the purpose, origins, and scope of reinsurance in order that a better canvas can be prepared upon which to paint the Canadian picture.

¹ Speech given to the Montreal Risk and Insurance Management Association, March 20th, 1975.

Various forms of insurance can be traced back over 2.000 years to the times of the Phoenicians, the Romans and other major civilizations whose place in the world is now, alas, relegated to history books. The first records of reinsurance dealings are of far more modern origin, the earliest transaction only having been recorded as recently as 1370 when the most hazardous part of a voyage from Genoa to Sluys was reinsured. It is not entirely surprising that it was in the marine class that reinsurance first developed for in those days of cockleshell craft, the major hazard of loss of goods was certainly in the sea passage, and indeed, marine insurance was really the only class developing at that time. However, abuses of the practice of marine reinsurance led to its being made illegal in England in 1746 and it was not until over 100 years later, in 1864, that marine reinsurance was again legalized in that country whilst in the rest of Europe there was no such restriction. Among the other classes of insurance the earliest recorded fire reinsurance was in August 1813 by the Eagle Fire Insurance Company of New York.

It should be noted that the earliest reinsurances were between companies writing direct insurance business — the professional reinsurers (accepting only reinsurance) developed in the 19th century with the Cologne Re. beginning business in 1852. The Swiss Re. commenced operations in 1863 and the first, still existing, British company, the Mercantile and General, was established in 1907. Thus the early developments began in European countries — strengthened by Empires, Dominions, trading mastery and the vast industrialization which was the hallmark of the Victorian era in Europe. Today, of course, there are many strong reinsurance companies in other countries — such as the United States of America, Japan and South America — but it is to Europe, and to Lloyd's of London that people have turned for experience and expertise.

Turning now from the historical background of reinsurance to its function, we find that there are certain parallels with insurance; just as insurance permits an individual or a corporation to protect himself against certain perils, the occurrence of which could have a major effect on his financial or operating capabilities, so reinsurance permits an insurer to cover itself against certain contingencies which would otherwise seriously affect its ability to continue operations. It can be said that reinsurance has two major functions: to protect an insurance company against one or more unexpected and catastrophic losses which would otherwise impair its solvency and secondly to provide an insurance company with the capacity to underwrite risks of a far larger size than it could handle were it to use its own financial resources alone and not to assume a degree of dependency upon the financial backing of the reinsurer.

There are two basic categories into which reinsurance arrangements fall: proportional and non-proportional. Again, using a generalization, we could say that capacity is most often provided by the former and protection by the latter although these rules are by no means fixed. Under proportional reinsurance, the insurance company will pass a percentage of a risk or risks to the reinsurer, who will receive that same percentage of the original premium and pay the same percentage of original losses. In non-proportional reinsurance, the most common form is excess of loss where the reinsurer will only pay claims when they exceed a predetermined amount, either individually or in total from one loss; for this he charges a premium which might be a fixed amount, a percentage of the company's premium for the classes covered or a percentage scale according to losses recovered. This is, of necessity, a very abbreviated explanation of reinsurance types

and is intended merely to provide a bit of background knowledge applicable to the remarks which follow.

It is in the area of capacity that I will direct the major portion of my remarks, although the catastrophe element, as will be evident, nevertheless has a tremendous bearing on reinsurers' outlook.

It is an unfortunate fact that war and its accourrements are probably the greatest spur to invention and innovation known to mankind, and it is in the period since the Second World War that we have seen an almost incessant expansion and improvement of industrial and scientific techniques and output and a tremendous increase in the insurable wealth of many nations. There were times during this period when it was felt that the capacities of the insurance and reinsurance markets in general would be tested to the limit and that a point would be reached when additional risk bearing capacity was no longer available. However, apart from the isolated instance of Hurricane Betsy, in 1965, this did not prove to be the case. As an example of this, we can look at the jumbo jets where, before they actually came onto the insurance market, it was felt that there would be a lack of capacity for their hulls (valued at around \$25,000,000) and the liability coverages of \$100,000,000 to \$200,000,000. However, such was the state of the market at the times these machines came onto it that the initially high rates charged were very swiftly pared to a minimum as an over-capacity situation had developed.

But it is, perhaps, in the post-Betsy period that the most striking changes have taken place until we have come to to-day's market when we are genuinely seeing a reduction in capacity. In the immediate post-Betsy years there were massive rate increases on much original business, reinsurers charged far higher premiums for the catastrophe protection covers and the market changed from one of cheap (and plenti-

ful) capacity almost overnight to one of expensive (and reduced) capacity. Reinsurers made underwriting profits but it was not long before new markets came on the scene, attracted, like moths around a candle, to the profits they saw others pocketing. So competition increased, capacity increased and rates reduced. As underwriting profits reduced (but investment income — as I will soon mention — made operating profits almost a certainty) so national based insurance, and reinsurance companies cast their eyes in other directions — towards foreign markets for reinsurance business. And all went comparatively well until the last couple of years — and 1974 in particular when we began to see signs of an incipient capacity reduction.

113

But what exactly do we mean when we talk of a reduction in capacity? The ability of an insurance or reinsurance company to accept business is, in nearly all countries, geared to its financial strength — to its surplus of assets over liabilities. In the post-Betsy period we have seen an illusory phenomenon which appeared to give companies a far greater strength and, thus, the ability to write far more premium than was later proven to be prudent. During these years it was possible for these companies to lose money on underwriting accounts and yet show overall operating profits through investment income; the almost continual rise of stock markets throughout the world being the major factor in this. Unfortunately this led to a decline in underwriting standards, a carelessness which failed to take heed of any advance warnings of the three major items which hit both insurer and reinsurer alike.

Firstly, inflation in court awards, the cost of rebuilding, repairs, and general insured values went up far more than could have been anticipated, thus highlighting the terribly inadequate rating structures appearing in most parts of the globe. Allied to this was a regrettable decision on the part of

many companies to issue 3 year policies which, whilst possibly

having been correctly rated and underwritten at the outset, were nevertheless incorrectly rated and underwritten by the end of the first year. In addition we have many large industrial complexes insured on a guaranteed amount basis rather than full insurance to value. Thus, with inflation, these once full insurances became underrated first loss policies, providing satisfaction neither to insurer nor insured. The recent Asbestos Corporation loss is a case in point. Finally, coverages granted are now proving so broad that I can only, with difficulty, conceive of underwriters fully understanding the import of their actions (or inactions). James Bay is an example of this. Now, due to the gradual changeover by many companies from proportional forms of reinsurance (where the reinsurer - to a large extent - follows the fortunes of the insurance company) to non-proportional forms of reinsurance, the reinsurer suffered from the inflationary effects far more than the insurance company. Unable to forecast the sudden increase in the upward inflationary spiral, the reinsurer found himself paying many more claims at a level at which, previously, he could have anticipated few claims - and had based his premiums on prior assumptions that the low number of claims would continue. As most reinsurance contracts are either annual or continuous, only cancellable subject to 3 months prior notice before a certain date (usually December 31, although this varies in some countries) reinsurers had often agreed renewal terms before the inflationary effects became apparent. This is especially true in the liability classes where claims can remain outstanding for many years. Thus reinsurers suddenly found themselves in the position of having to play "catch up" at a time when inflation was fast increasing and undermining their ability to overtake the soaring claims costs.

Secondly, there was an inordinate number of major catastrophes after a fairly lengthy period of relative calm: Mana-

gua, Flixborough, Cat 74, Brisbane and Darwin to name but a few of these well known disasters. These ensured that many underwriting accounts would be in a deficit position and, again, it is reinsurers who bore the brunt of these losses on catastrophe protections whose rates, often, had fallen to uneconomic levels. An excerpt from the Chairman of the Commercial Union's report to shareholders is of interest here.

"We are sponsoring a special study of the effects of short and long term changes of climate on weather conditions in certain parts of the world, because we may be entering, or even have entered, into a period in which different weather patterns may create damage and consequently losses on scales and in places that we have not experienced in recent years.

When large losses arise through severe weather, such as occurred in Australia and through an exceptionally extensive fire, such as Flixborough, a large number of reinsurers throughout the world bear a high proportion of the losses in excess of a certain level under catastrophe reinsurance arangements which we have with them. During 1974 they have had particularly bad experience and some increase in the future cost of catastrophe reinsurance is therefore inevitable."

Thirdly, and possibly the most devastating blow, stock markets crested the wave and plunged into deep troughs from which they are only just beginning to struggle back up to the surface. As at March 12th, even after strong upturns, the major markets were still a very long way down from the record highs which they had set, in most instances, less than 3 years previously; London was down 47%, New York 27%, Canada 24%, Australia 45%, Japan 25%, Hong Kong 82%, France 36%, Italy 57% and only Sweden, at 9%, was down less than 20%. So insurance and reinsurance companies found themselves in a most unusual situation. In order to reduce underwriting losses and indeed turn their underwriting accounts back to profitability they now have to increase rates to proper

levels - but they are unable to do so and still retain all their prior business as they are not sufficiently solvent to bear the increased premiums. In their March 10th issue, Best's Insurance News Digest showed the American insurance industry at December 31st, 1974, had lost 22.8% of its consolidated surplus at December 31st, 1973. So new business is cut, poor risks are cancelled and the markets's general ability to absorb the huge value risks and even the smaller value poorer risks is tremendously reduced. And this position is being experienced not solely by the insurance companies but also by the reinsurance companies, who, as I said, probably bear a larger proportion of major catastrophes than the insurance companies do. Thus, reinsurance companies, which a short while ago would have been delighted to accept large chunks of business from ceding companies, are now in the position where they have to choose very, very carefully, in order to make the best use of their capacity. But how do these factors relate to the Canadian insurers and insurance buyers markets? — Again, a look backwards into history will provide some interesting features.

Canada as a Dominion of the United Kingdom, almost inevitably found itself with a large number of branch offices — and later subsidiary companies — of the major British insurance companies providing much of the insurance market.

In similar fashion, Canada's proximity to the United States, with its far greater population and industrial base, meant that many of the major United States companies would also be strongly featured on the Canadian market. The true Canadian companies, with far smaller capitalization and assets, and thus a smaller capacity for risk bearing, have very often found themselves in a position of «tailend Charlie» having to follow the dictates of the outside market. As you are no doubt aware, the results of Canadian general insurance

business have not been very profitable over the last decade — in fact 1974 will probably produce underwriting losses in excess of \$300,000,000. However, for various reasons, the insurance market has not reacted to these losses in the way in which it should have done. Part of the problem has been that the British and American head offices of the subsidiary companies or branches have been making profits in their other territories and thus the Canadian results have been hidden away; not enough to upset the overall picture they have been left in a corner to grow mouldy. But, unfortunately, or possibly fortunately, mould has a propensity for self-propagation and, in 1974, when Canadian losses, as I mentioned, were severe, losses in the United States, Britain and other countries have also been severe; thus the head offices are now taking a far closer look at their Canadian operations.

A second feature is that the Canadian reinsurance market has never been really developed in the sense that the European markets have been developed. Whilst the major reinsurers were represented here it was not until 1951 that the first reinsurance company was incorporated in Canada and even today there is only one Canadian-controlled reinsurance company. Among the countries represented by reinsurers in Canada are France, Britain, Germany, Switzerland, the U.S.A. and Sweden, to name but half a dozen. Thus the capacity available in Canada has never been large enough to cater to the needs of Canadian insurance companies, especially in these days of highly inflated values, and there has always been a need for the capacities provided by international reinsurers.

Now, I am not about to question the technical abilities of these foreign markets for, as a broker, it is my duty to call upon their services in many, many instances, but I do have a lingering suspicion in my mind that the further away one is from the original risk, the less one is likely to see the hazards

involved therein and, therefore, the lower the rate charged is likely to be. It would follow, therefore, that much Canadian reinsurance business has been placed in outside markets at rates which, in the light of experience, have proven to be somewhat inadequate. (Although this is, of course, not true in all instances). A prime example of this is in the aviation market where severe competition — induced by an overcapacity situation world-wide — sent rates tumbling by 40%, 50% or even more. Additional outside reinsurance capacity meant severe rate cutting by companies in Canada and the profits made in 1971-72 were swiftly eroded by the losses in 1973, and probably 1974 also.

Now it is also a fact that the further away you are from a risk, the more likely you are to react violently to adverse results, comment and rumor about that risk or the territory and this indeed is proving to be the case in many instances. And here again, with the capacities available in the Canadian reinsurance market being unable to fulfill all the needs of the Canadian insurance companies we find that the wheel is beginning to turn round the circle from low rates being quoted by foreign markets who thus obtained the business, to high rates being quoted by foreign markets whose capacity is required for completing placement of the business.

Now one of the costs which an insurance company must take into account in running its business is the cost of the reinsurance protection or capacity which it purchases and, when this cost goes up, as in almost every service, or indeed retail operation, the cost is passed either partially or fully on to the original insured or customer — as is happening today.

So, as we have seen, the international reinsurance market itself is controlled by certain features over which it has, to a great extent, little control; natural forces, such as, earth-

quake, tornado, windstorm, flood; stock markets, and, finally, the results of the primary markets. When the reinsurer loses money he will impose more restrictive conditions or higher costs upon his ceding companies and these costs have to be borne by someone.

And what of the future? — it is obvious that the insurance companies in Canada cannot continue to produce underwriting losses of the severity and magnitude which we have seen in recent years, for if they do so, then the additional capacities and protections granted to them by reinsurers will become increasingly restrictive and expensive. In the same way the results of other territories will affect to an extent the rates charged by international reinsurers on Canadian business as underwriting trends in one area tend to be reflected sooner or later in other areas. Also reinsurers will, to a certain extent, look at their overall figures and make adjustments accordingly.

So, even assuming that Canadian markets do return to a degree of profitability in the near future, I could not expect reinsurance costs to level off too soon and begin again the reductions which were seen once Betsy was cleared from the minds of underwriters. (Whilst many underwriters have notoriously long memories, there are always new markets who have no memories at all!) It is to be hoped, however, that the costs to be passed on to the insured, at least insofar as reinsurance is concerned, will begin to stabilize in the near and, even, possibly, to reduce in the more distant future. Profitability is obviously the signal of a light appearing in the tunnel — but without a large degree of common sense and acceptance of certain facts by insureds and insurance companies alike, then I am afraid that the light at the end of the tunnel could well prove to be a train . . .

Vagabondage linguistique ¹ la norme

pai

JEAN-MARIE LAURENCE

Nous avons présenté dans notre dernier article une brève étude sur Chomsky.¹ Nous vous présentons aujourd'hui un complément de cette étude, qui nous servira de préambule à une réflexion sur la *norme*.

On sait qu'il existe, entre autres, deux sortes de grammaires: la grammaire normative et la grammaire descriptive. La grammaire normative, celle que connaissent la plupart des usagers, consiste en une série de règles qui ont pour but d'enseigner à manier la langue consacrée par le bon usage (grammaire pédagogique) ou d'éclairer les usagers dans leurs hésitations (grammaire de référence, de consultation).

Plusieurs linguistes contemporains rejettent ce type de grammaire et ne reconnaissent que la grammaire descriptive. Celle-ci comporte différentes espèces, mais, pour notre propos, on peut la définir comme une énumération et une analyse des phrases constituant un corpus représentatif de la langue.

En somme, la grammaire normative enseigne exclusivement la langue correcte, elle a une valeur prescriptive; tandis que la grammaire descriptive analyse la totalité des faits de langue, corrects ou incorrects, usités dans le langage des locuteurs natifs, c'est-à-dire parlant leur langue maternelle.

Chomsky prétend (ou plutôt prétendait) s'en tenir à la grammaire descriptive, mais une analyse serrée de son système démontre qu'il pratique, consciemment ou non, la grammaire normative.

¹ Numéro de janvier 1975. Nous remercions à nouveau la Société Radio-Canada de nous permettre de faire paraître ici le texte de M. Laurence.

Seulement, pour lui, la norme ne relève pas de l'autorité des écrivains ou des grammairiens théoriciens; elle se fonde sur l'usage des locuteurs natifs.

Voilà pourquoi il a introduit graduellement dans sa théorie le concept de grammaticalité et d'agrammaticalité.

Grammaticalité et Agrammaticalité

Or, en quoi consiste ce concept? Pour Chomsky, le critère de la grammaticalité repose sur la compétence des locuteurs. Mais qu'est-ce que la compétence, au sens linguistique du terme? Dans son excellent ouvrage Introduction à la grammaire générative, Nicolas Ruwet définit ainsi la compétence: « Tout sujet adulte parlant une langue donnée est, à tout moment, capable d'émettre spontanément ou de percevoir et de comprendre un nombre indéfini de phrases que, pour la plupart, il n'a jamais prononcées ni entendues auparavant. Tout sujet parlant possède donc certaines aptitudes très spéciales, qu'on peut appeler sa compétence linguistique, et qu'il a acquises, dans son enfance, au cours de la brève période d'apprentissage du langage. »

Des discussions interminables se sont déroulées sur le concept de grammaticalité de Chomsky. Il nous semble pourtant clair que la grammaticalité, dans l'esprit du linguiste génératiste, n'est autre chose que la conformité des faits de langage étudiés avec la compétence des locuteurs d'une communauté linguistique donnée.

Si l'on prend ce principe au sens absolu, tous les sujets parlants d'une communauté linguistique détiennent l'autorité en matière de correction linguistique. C'est-à-dire que leur compétence (leur usage linguistique) constitue la norme de la langue. Quel admirable thème de grandiloquence pour les politiciens égarés dans la linguistique! Nous voilà loin des

XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles où prévalaient l'usage noble, les édits des grammairiens logiciens et la langue des grands écrivains. (Voir article précédent.)

Niveaux de langue

Comme il est impossible d'ignorer l'existence des niveaux de langue même dans une analyse scientifique du langage, Chomsky se voit forcé d'établir des catégories dans l'échantillonnage des unités de langue qu'il analyse. C'est ainsi qu'il ne peut se contenter de classer les résultats de son analyse sous les deux rubriques grammaticalité et agrammaticalité, il distingue en outre des degrés d'agrammaticalité, qui demeurent à vrai dire très flous. Parmi ces niveaux d'agrammaticalité, les uns sont d'ordre purement structural, les autres relèvent de la différenciation sociale en classes ou en groupes de types. On voit comment la grammaire générative laisse subsister la notion de norme.

À vrai dire, les génératistes, quand ils distinguent grammaticalité et agrammaticalité n'entendent pas donner aux énoncés qu'ils groupent sous ces rubriques une valeur prescriptive. Mais il est fort probable que ces énoncés exercent sur le lecteur une influence psychologique très voisine de l'ordre prescriptif...

Voici une série d'énoncés, les uns grammaticaux, les autres agrammaticaux à des degrés divers. Nous empruntons ces exemples à Ruwet (o.c.). Les énoncés marqués d'un * sont agrammaticaux.

- 1a) Jean mange une pomme
- * 1b) Pomme un manger Jean
 - 2a) Je n'ai rien vu
- * 2b) Je n'ai vu rien
 - 3a) Je n'ai vu personne

- * 3b) Je n'ai personne vu
 - 4a) Que fait Pierre?
- * 4b) Quoi Pierre fait-il?
 - 5a) Pierre m'a proposé de venir
- * 5b) Pierre m'a proposé que je vienne
- * 5c) Pierre m'a proposé que Pierre vienne

Il est facile de constater que les exemples agrammaticaux ne le sont pas tous au même degré. L'exemple 1b est indiscutablement le plus agrammatical. L'exemple 2b est à peine agrammatical, moins que 3b semble-t-il. De même 5b est d'une agrammaticalité douteuse et certainement moins marquée que dans 5c.

Notons en passant quelques observations qui nous semblent importantes du point de vue pédagogique.

- 1. Les grammaires courantes purement normatives sont loin d'exposer tous les faits de langage d'une langue. Ainsi le cas 5b (entre mille autres) échappe à la plupart sinon à toutes les grammaires normatives. Voilà pourquoi les grammairiens sentent le besoin d'écrire des ouvrages complémentaires de syntaxe, comme les lexicographes élaborent sans cesse des suppléments aux dictionnaires existants ou des « dictionnaires des mots nouveaux ».
- 2. Tout cela montre que la langue bouge sans cesse. Ce truisme, que les puristes ne peuvent arriver à comprendre, montre à son tour que certaines « fautes » (et non pas toutes les fautes d'aujourd'hui) peuvent devenir des règles de demain.

Voici une autre série d'exemples:

- 1. Je n'ai rien vu
- 2. Je n'ai vu rien
- 3. J'ai rien vu
- 4. J'ai vu rien

Dans cette série, le premier exemple seul appartient à la grammaire du style châtié; 2 et 4 sont agrammaticaux; 3 est agrammatical dans la langue soignée mais grammatical dans la langue familière.

On voit que la grammaire générative, d'abord descriptive, ne peut éluder les niveaux de langue ni, par conséquent, la norme.

124

Nécessité de la norme

Car toute langue, voire tout dialecte reconnaît une norme, c'est-à-dire un modèle qui sert de guide aux sujets parlants. Cette constatation, qui allait généralement de soi, est aujour-d'hui remise en doute. Les querelles que suscitent la possibilité, la nature, la légitimité et les modalités d'application de la norme accusent fortement l'instabilité de notre époque.

Nous pourrions disserter indéfiniment sur la nature de la norme, sur la distinction entre la norme, l'usage et le bon usage. On pense bien que les linguistes n'y ont pas manqué d'ailleurs . . . jusqu'à la confusion absolue. À toutes fins utiles, contentons-nous d'affirmer que, la langue étant un moyen de communication, le bon fonctionnement de cet appareil exige un code. Appelons-le *norme*, au sens très large du terme.

On retrouve cette norme même dans les idiomes primitifs et dans les dialectes, parce qu'aucune société, aucun groupe humain ne peut s'en passer pour communiquer. Pas de norme, pas de vie sociale possible. On entend souvent dire, particulièrement à notre époque de liberté autodestructrice: « Au diable la grammaire, au diable les règles du langage, pourvu qu'on se comprenne ». Parfaite contradiction, car il faut bien répéter que l'intercompréhension exige un code, c'est-à-dire une norme, un usage, une convention si larges, si élémentaires et si inconscients soient-ils.

À vrai dire, ceux qui rejettent toute norme ne le font pas lucidement et de bonne foi, ils obéissent, consciemment ou non, à des motifs étrangers à la science, particulièrement à la linguistique.

« On peut former des vœux pour que, comme au Moyen Âge, dans le cadre de l'ancien français, une auto-régulation se produise: ce n'est pas impossible, d'autant plus que l'on a toujours tendance à hypertrophier les dangers que l'on vit — et que l'histoire, avec un peu de recul, ramène à des proportions plus bénignes. Il n'empêche que cette attitude, assez paisible, se heurte à deux difficultés d'ordre essentiellement psychologique actuellement: un goût de la violence, dans tous les domaines, qui atteint la langue comme toutes les autres manifestations du comportement; un refus a priori de toute autorité établie, fût-ce de fraîche date. »

(Jean-Pol Caput, Langue française, no 16, p. 72)

Principes de la norme

Une fois admise la nécessité absolue de la norme pour assurer le fonctionnement même du langage, indiquons son triple objet matériel: phonétique, syntaxe et lexique. Dans un groupe linguistique, chaque sujet parlant ne peut communiquer avec ses interlocuteurs sans observer les règles du système des sons, de l'arrangement et du sens des mots. Tels sont les principes internes de la norme.

C'est ainsi qu'en français le r doit s'opposer au l, le p au b, etc., sous peine d'incompréhension: peau s'oppose à beau, roi s'oppose à loi, etc. Mais à l'intérieur du système, des variantes sont possibles pourvu qu'elles restent en deçà de la ligne de démarcation qui empêche la confusion d'un phonème (son) avec un autre. Ces variantes existent en fait et elles sont particulièrement marquées pour le r français, en sorte qu'un

phonéticien peut déceler plusieurs réalisations du *r* français selon les régions, voire selon les individus, sans que le *r* perde son identité.

Des variantes sont également possibles et se réalisent en fait dans le système syntaxique comme l'indiquent les deux séries d'exemples que nous avons cités plus haut d'après Ruwet.

Quant au lexique, il obéit également à une norme. Comment communiquer efficacement si l'on ne s'entend pas sur le sens des mots? Mais la norme du lexique est par nature plus souple que celle de la phonétique et de la syntaxe. On le constate facilement de nos jours, alors que la néologie sémantique et morphologique (les innovations de sens et de forme des mots) atteint un rythme et une liberté qui sèment si souvent la confusion. Les grands dictionnaires ne suffisent plus à publier des suppléments, des recueils de mots nouveaux, de mots dans le vent prennent la relève.

Ainsi se succèdent, dans l'histoire du français, des périodes de purisme gourmé, c'est-à-dire de fixisme, de resserrement excessif de la norme, et des périodes de laxisme qui en menacent l'efficacité. Il faut sans cesse chercher l'équilibre entre les oscillations du mouvement qui entraîne la langue dans son évolution. Vu de haut, ce mouvement oscillatoire semble profiter de ses écarts mêmes, qui rétablissent sa rectitude par des impulsions contraires: action et réaction.

Quoi qu'il en soit, l'affolement actuel du lexique, son débordement créateur montrent qu'on avait bien exagéré l'impuissance lexicale du français. Il s'agit maintenant de maîtriser sa fougue.

Langue et Civilisation

126

Car le langage est un phénomène humain, une institution,

« un produit de la culture, et non une fonction bilogique », comme l'affirme Edward Sapir dans son ouvrage célèbre sur Le langage. Voilà pourquoi les principes internes (système tridimensionnel de la langue: phonétique, syntaxe et lexique) que nous venons d'expliquer ne sont pas les seuls éléments constitutifs de la norme. Il faut y joindre l'idéal esthétique ou socio-culturel.

Les marxistes eux-mêmes ne croient plus à l'égalité absolue des classes sociales, même si quelques attardés proclament encore cette utopie. « Radicaux et prud'hommistes, niveleurs et communistes, quand vous aurez tout rasé, tout détruit, le sot en sera-t-il moins bête et le nain moins petit? »

Aussi est-il impossible de supprimer les niveaux de langue dans une société évoluée. Citons l'une des définitions de la norme consignée au *Dictionnaire de linguistique Larousse*: « On appelle norme un système d'instructions définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue donnée si l'on veut se conformer à un certain idéal esthétique ou socio-culturel ».

Le brassage social auquel nous assistons actuellement entraîne nécessairement un mélange des niveaux de langue. Le verbe échanger « s'emploie sans complément dans le sens d'échanger des vues, des idées au cours d'une rencontre, d'un symposium. » (Les mots dans le vent, J.R.) Au lieu d'abuser de ce mot jusqu'à le vider de son sens, il faudrait, nous semble-t-il, le charger de bienveillance, de fraternité humaine. Il faudrait en même temps dépolitiser les « échanges » sur la langue, domestiquer le pédantisme, désamorcer les mots explosifs et meurtriers; rendre au langage la dignité que révérait Valéry: « Honneur des hommes, Saint LANGAGE ».

Les institutions d'enseignement et les « média » font un bel effort pour vulgariser (au sens noble du mot) le sens de

l'esthétique. Il ne faudrait pas oublier que l'esthétique, à un certain niveau de civilisation, est un élément constitutif de la norme linguistique. Les paysans, nos pères, le savaient d'instinct.

Les classes ne devraient pas être des bandes rivales ou ennemies mais des variétés harmonieuses de la plante humaine.

Autant que les programmes et les méthodes, il faudrait renouveler la psychologie de l'enseignement.

L'analyse strictement formelle ou fonctionnelle de la langue dont se targuent des pédagogues pseudo-scientifiques dépouille le langage de sa valeur humaine et éducative.

(à suivre)

Time Magazine. Special 1776 issue: Independence.

La déclaration de l'Indépendance est pour nos voisins du Sud une date de la plus haute importance. Time Magazine la rappelle un an à l'avance, en lui consacrant une étude qui évoque les événements, les idées et les hommes. Pour les illustrations, la revue a puisé dans les peintures, les gravures et les documents de l'époque. C'est un texte à lire et à garder sur ses rayons, comme un rappel, longtemps après, d'un fait historique de la plus haute importance. De la révolution est sorti un grand pays, qui ne serait sans doute pas celui que l'on connait si les colonials d'alors n'avaient rejeté du continent le régime qui les étouffait après leur avoir été utile.

Les résultats de 1974

par

JEAN DALPÉ

Nous avons maintenant les résultats de 1974 pour les assurances autres que vie. Comme on le sait, ils sont très mauvais. Au total, la perte technique est de 331 millions de dollars ¹, en regard de 141 millions en 1973, assurance accidents-maladie compris dans les deux cas. Si on exclut cette dernière, les chiffres tombent respectivement à 315 et à 135 millions. Voici comment ils se répartissent entre les assureurs britanniques, les autres sociétés étrangères ² et les compagnies canadiennes:

(en millions de dollars ou en pourcentage, selon le cas)

1. Assureurs britanniques

Primes acquis	es i	net	tes	300.0	446	***	344	(984)	\$ 684	\$ 72 5
Sinistres, y co	mp	ris	les	fra	is d	e				
règlement	***	***	***	***	300		1	111	\$ 481	\$ 544

¹ D'après Canadian Insurance d'avril 1975.

² Cette distinction entre les sociétés britanniques et les autres s'explique historiquement. Il faut se rappeler l'influence prépondérante exercée par l'Angleterre dans ses colonies du Bas et du Haut-Canada. Jusqu'à 1840, elles étaient vraiment dirigées de Londres, même si, par la loi de 1791, le parlement britannique avait créé deux chambres dans le Bas-Canada — l'une étant élective et les membres de l'autre étant nommés au bon plaisir du gouverneur: autorité suprême dans la Colonie. Avec l'union des deux Canada, 1840 apporta la responsabilité ministérielle et donna une certaine indépendance de manœuvre au pays nouveau. Celle-ci alla s'accentuant, avec la Confédération en 1867.

L'influence dominante restait en Angleterre, même si théoriquement le gouvernement nouveau pouvait prendre des initiatives qui heurtaient profondément l'orgueil et les intérêts anglais. Des prérogatives sont restées de cette époque. Créées par voie de précédent, elles ont eu la vie dure. C'est ainsi que partout, dans les lois d'assurance, on distingue entre les compagnies britanniques et les autres sociétés étrangères. A un moment donné, n'allait-on pas jusqu'à donner, au point de vue des impôts, un traitement de faveur aux premières, dont ne jouissaient même pas les entreprises indigènes. C'est un bien curieux Etat que ce Canada, pays neuf, pris dans un solide réseau de traditions qu'il faut briser périodiquement si l'on veut se débarrasser de privilèges acquis à travers des siècles d'indulgence, en souvenir de services rendus, souvent au prix fort, il est vrai.

			1973	1974
			(en millions o	
		Rapport (en pourcentage de l'un		
		à l'autre) Dépenses (en pourcentage des primes	70.30	74.98
		souscrites)	34.70	35.47
		Commissions (en pourcentage des primes souscrites)	18.76	18.87
120		Déficit technique	\$ 36	\$ 82
130			Ψ 30	Ψ 02
	2.	Autres assureurs étrangers	708	
		Primes acquises nettes	\$1,067	\$1,172
		Sinistres, y compris les frais de	0 504	.egollin
		règlement	\$ 781	\$ 914
		Rapport (en pourcentage de l'un à l'autre)	73.18	70.01
		Dépenses (en pourcentage des primes	73.10	78.01
		souscrites)	31.64	32.48
		Commissions (en pourcentage des	31.01	32.10
		primes souscrites)	16.20	16.27
		Déficit technique	\$ 64	\$ 144
	_	h 1.		
	3.	Assureurs canadiens	¢ 746	6 020
		Primes acquises nettes	\$ 746 \$ 563	\$ 929 \$ 745
		Sinistres	\$ 202	\$ 17J
		à l'autre)	72.66	80.20
		Dépenses (en pourcentage des primes	, 2.00	
		souscrites)	27.71	28.18
		Commissions (en pourcentage des		
		primes souscrites)	12.78	11.28
		Déficit technique	\$ 34	\$ 89

Ces chiffres demandent qu'on s'y arrête, à cause de leur importance. Voici quelques commentaires qui nous paraissent à propos:

a) L'augmentation des sinistres et du déficit technique est considérable en 1974. Avec les chiffres de Canadian

Insurance établis sur la même base depuis 1970, on obtient les résultats comparatifs suivants, au total:

Année							en	Défi mill	cit technique ions de dollars
1970		***	- - -	144	***	***		***	9
1971	100	***			194	5000	100	344	19
1972		***	***	***		(1)	-	111	46
1973	***	100	***	***			***	***	141
1974	333	1575	9225	0.555	525	7750	325		331

131

Il y a là une détérioration graduelle, qui serait devenue extrêmement grave si les assureurs n'avaient pas pris des dispositions pour corriger les résultats dans un avenir immédiat.

Fait non moins troublant, au déficit technique s'ajoute une dépréciation substantielle des portefeuilles-titres (garantie des engagements envers les assurés), qui est attribuable:

- i) à une forte baisse des cours en bourse;
- ii) à une diminution de la valeur des obligations correspondant à la croissance du taux d'intérêt.

Si le contrôle provincial au Québec accepte l'évaluation des obligations sur la base de la valeur amortie, par contre le contrôle fédéral n'admet, pour les assureurs non-vie, que la valeur du marché à la date fixée par le ministère, c'est-à-dire généralement vers le 1er novembre. Il y a entre les deux modes de calcul une différence qui donne aux sociétés d'appartenance fédérale une solidité plus grande, mais qui entraîne des problèmes sérieux pour les compagnies canadiennes particulièrement. Le contrôle fédéral exige, en effet, qu'une société canadienne ait un actif dépassant le passif de quinze pour cent, capital et surplus déduits. Pour certains assureurs, la chose

est grave car leur actif peut être insuffisant le 31 décembre et redevenir assez élevé un mois plus tard par suite de la remontée des cours. La question est sérieuse quand des résultats techniques mauvais coïncident avec la chute des cours, comme en 1974.

Un de nos collaborateurs mentionne le fait avec plus de détails en page 104 de la Revue, tout en en montrant la conséquence.

- b) Presque tous les assureurs ont eu des résultats déplorables; la perte technique allant de \$46,000 à \$18,000,000 dans un groupe de 109 sociétés. Quelques-uns, spécialisés surtout en risques spéciaux, s'en sont tirés beaucoup mieux, cependant: en tout, une dizaine dont le bénéfice technique va de \$346,000 à \$2,663,000. Il vaut mieux n'en pas parler davantage ici puisqu'ils sont l'exception dans le groupe que nous étudions et puisque leurs profits techniques résultent d'une spécialisation assez bien caractérisée, dont les résultats sont bons dans l'ensemble.
- c) Le chiffre d'affaires est en hausse dans presque tous les cas: le pourcentage d'augmentation atteignant jusqu'à 25 ou 30 pour cent et dans certains cas exceptionnels, davantage. Même le groupe Royal, renommé pour sa circonspection depuis quelques années, a une hausse de 13.70 pour cent. Par centre, parmi les sociétés britanniques, la Phoenix a donné un coup de frein brutal, qui a entraîné une baisse de 9.25 pour cent; ce qui ne l'a pas empêchée de faire une perte technique de \$2,267,000.

Depuis que les chiffres sont connus, la politique suivie par tous les assureurs est radicale. Chacun cherche à augmenter le moins possible et d'autres ferment portes et fenêtres pour empêcher les affaires d'entrer. Il y a là une situation

paradoxale, qui s'explique surtout par la diminution des fonds propres, immédiatement disponibles dans le cas de la plupart des assureurs et des sociétés canadiennes en particulier ou par la nécessité de faire venir d'autres fonds du siège social pour les sociétés étrangères à une époque où celles-ci désirent garder leurs ressources pour l'expansion de leurs propres affaires.

Comme nous l'avons noté précédemment, des mesures énergiques ont été prises pour redresser la situation dans l'immédiat. Ainsi, les tarifs ont été augmentés substantiellement dans tous les domaines et, dans tous les cas, l'assureur insiste pour que l'assurance suive la marche de la valeur et, enfin, on n'émet plus de polices de trois ans afin que les mesures nécessaires prises en période d'inflation puissent donner des résultats immédiatement. Faut-il ajouter que le nouvel organisme tarifaire — le G.T.A. — a repris l'importance que la C.U.A. avait perdue, même s'il s'agit d'un corps consultatif donnant de bons conseils sans la contrainte antérieure.

Certains croient que, dès 1975, on se ressentira des attitudes et des politiques nouvelles; d'autres, moins optimistes, demandent d'attendre à 1976. De toute manière, le redressement sera en bonne voie dès cette année. C'est cela qui est important.

Il ne faudrait pas, cependant, que sous le coup de l'enthousiasme on dépasse les bornes; sans quoi une mesure financièrement défendable risquerait de devenir politiquement inacceptable.

d) Dans la province de Québec, voici les assureurs les plus importants au point de vue du chiffre brut des affaires souscrites:

				PRIMES			
		Au total	des	urance biens ³ n millions de dol	Assurance auto ³ de dollars)		
	1.	\$57	\$16	28%	\$35	61%	
	2.	\$56	\$16	28%	\$34	60 %	
	3.	\$54	\$19	35%	\$26	48%	
134	4.	\$42	\$ 9	21 %	\$21	50%	
	5.	\$39	\$13	33%	\$20	51%	
	6.	\$37	\$ 8	22%	\$25	68%	
	7.	\$42	\$19	45%	\$18	43%	
	8.	\$15	\$ 6	40%	\$ 5	33%	

³ Dans les deux cas le pourcentage représente la proportion au total des primes. Ainsi, l'assurance des biens et des automobiles atteint 89 pour cent des affaires du premier groupe.

Quand on examine ces chiffres de plus près, on se rend compte:

- i d'une part, que le groupe anglais conserve la prépondérance puisqu'il prend 60 pour cent des affaires traitées par les huit assureurs les plus importants. Il n'y a pas à se le cacher si, dans l'ensemble, la part des assureurs anglais a diminué dans la province de Québec, ceux-ci restent l'influence dominante.
- ii de l'autre, que le second groupe, venant immédiatement après, est constitué de sociétés canadiennes appartenant à des capitaux canadiens. Sauf dans le risque individuel, son influence est relativement peu importante, cependant, car il n'est pas orienté vers les grands risques commerciaux et industriels, que connaissent beaucoup mieux les groupes anglais et américains qui ont le personnel spécialisé, les res-

sources et le marché de réassurance leur permettant d'absorber des tranches considérables et, dans certains cas, la totalité d'un risque. Il est vrai que le groupement technique des assureurs (G.T.A.) va contribuer à régler une partie de leurs problèmes techniques.

iii — que les sociétés canadiennes les plus importantes ont dans leurs affaires une part trop grande d'assurance-automobile. Comme on l'a déjà signalé dans ces colonnes, la nationalisation de l'assurance-automobile les mettrait dans une situation difficile, en les amputant d'une partie substantielle de leurs affaires. C'est un aspect de la question auquel le gouvernement devra réfléchir avant de prendre une décision. Qu'un changement du mode d'indemnisation soit valable, nul ne le niera, s'il est logique et bien étudié comme la Commission Gauvin en a montré la voie; mais de là à changer le régime complètement, il y a une décision qui doit tenir compte d'une situation de fait. Actuellement, l'assurance est dans la province de Québec un des domaines où le capital canadien a le mieux réussi; la nationalisation le menacerait sérieusement, tout en créant un chômage accru.

Il faut rappeler, en effet, le nombre considérable de personnes ayant affaire directement ou indirectement à l'assurance automobile. Il y a non seulement le nombreux personnel chargé de l'exécution des contrats, mais les agents, les courtiers et leur personnel, les avocats qui se spécialisent dans ce domaine, les experts et leur personnel. Tout cela forme un groupe qu'on ne peut mettre de côté sans les recycler. À quel coût, dans quelle mesure et avec quel succès? Avant d'avoir recours à une mesure aussi radicale que la nationalisation, l'État doit songer à ses responsabilités morales. Il est vrai, nous dira-t-on, qu'il retiendra les services d'un très grand nombre de gens. D'un autre côté, il risquera de détruire des carrières dont il n'est pas sûr que l'on pourra donner l'équivalent par la suite.

Peut-être pourrait-on nous taxer d'une certaine naïveté en raisonnant ainsi. D'un autre côté, il y a là un point de vue qu'on ne doit pas écarter dédaigneusement sans songer à la situation actuelle du chômage et à l'effort de spécialisation fait jusqu'ici dans un domaine où longtemps le Canadien-français a été absent, au niveau de la direction tout au moins.

Est-on bien sûr aussi que le gouvernement aurait de meilleurs résultats que l'initiative privée ? Dans la plupart des domaines où il s'est installé, l'État a supprimé la concurrence en créant un monopole; ce qui, par le fait même, a écarté toute comparaison possible.

Dans le cas de l'assurance, les résultats de la province du Manitoba sont à ce point de vue intéressants. Durant l'exercice 1974, avec des primes de 51 millions, la Manitoba Public Insurance Corporation, qui administre l'assurance-automobile, a eu un déficit technique de \$12 millions. Il n'y a pas lieu, semble-t-il, de se féliciter de ce résultat et surtout d'espérer que l'État par la nationalisation tirerait de l'assurance automobile une source de bénéfices et de capitaux importante. Seule la concurrence avec des entreprises privées faciliterait la comparaison et permettrait au contribuable de faire le choix nécessaire. De son côté, le Saskatchewan Government Insurance Office, qui a une longue expérience des affaires d'assurance, a eu un déficit technique de 3 millions sur un chiffre d'affaires de 28 millions en 1974.

Avant de conclure, il nous semble qu'on devrait réfléchir à ces deux exemples, auquel il faudrait ajouter celui de la Colombie britannique, quand on aura ses résultats. Si le gouvernement du Québec tient absolument à démontrer la qualité des services qu'il peut rendre, il lui est loisible de créer une

¹ Les premiers chiffres, donnés par l'Insurance Corporation of British Columbia, indiqueraient une perte technique de 34 millions pour l'assurance automobile, en 1974. Best's, July 1975, p. 60.

entreprise nouvelle. À égalité de moyens et d'engagements, il pourra constater la qualité de son administration en regard de l'autre, pourvu qu'il s'astreigne aux mêmes contrôles et aux mêmes règles. Ainsi, tout en donnant au contribuable un nouveau marché, il ne démolira pas une industrie bâtie à travers les années et qui, avec ses défauts, est utile.

iv — que l'importance des affaires d'assurance-automobile, traitées par les sociétés canadiennes, explique l'effort fait par certaines d'entre elles pour essayer de créer un meilleur équilibre dans leur portefeuille. L'opération n'est pas facile, car la résistance des autres assureurs est forte et la part de l'assurance-automobile a tendance à augmenter d'année en année plus qu'à diminuer à cause du nombre de plus en plus grand des voitures en circulation dans notre société d'abondance, des primes croissantes et, en partie, de l'inflation monétaire et technique.

La Facility — ce fonds de réassurance — a joué un rôle en permettant aux sociétés les plus faibles d'accepter des risques qu'autrefois elles auraient refusés. Cela, assurément, a permis de donner à l'automobiliste plus ou moins dangereux ou imprudent le marché voulu. Ainsi on a réglé l'aspect politique du problème. Certains ont abusé, d'autres en ont profité pour arrondir leur production, en donnant il est vrai une importance trop grande à un genre d'affaires, facile à acquérir mais pas de tout repos. Le marché a réagi en adoptant une politique de défense; mais on a obtenu le résultat recherché: ne pas refuser l'accueil aux risques difficiles.

v — que, quel que soit le résultat technique de l'assurance dans l'ensemble, pour juger l'impact sur les ressources de la compagnie, en 1974, il faudra tenir compte des revenus financiers. Nous les aurons ultérieurement, quand ils auront été publiés par le service fédéral des assurances. Pour l'instant, par les bilans remis à leurs actionnaires, on peut se rendre

compte que les résultats ont frappé durement certains assureurs. Dans le plus grand nombre des cas, le surplus — c'est-à-dire les fonds propres de l'entreprise — a été substantiellement diminué. Pour que la situation de l'assureur reste saine, il ne faudrait pas qu'un deuxième exercice aussi mauvais vienne en ébranler les assises.

À titre d'exemple, voici les coupes sombres faites dans le surplus de quatre sociétés canadiennes à la fin de 1974:

Surplus ou Fonds propres en excédent du capital					
	Fin 1973	Fin 1974			
1.	\$8,464,000	\$6,057,000			
2.	2,200,000	1,500,000			
3.	2,200,000	510,000			
4.	5,182,000	3,643,000			

C'est dans des moments comme ceux-là qu'on se rend compte combien l'existence du surplus est indispensable pour assurer l'équilibre de l'entreprise. Ce dernier se bâtit de l'une des trois manières suivantes:

- a) par la souscription d'une prime sur le capital de l'entreprise;
- b) par des bénéfices techniques faits au cours des années;
- c) par les résultats financiers obtenus à l'aide des réserves et des fonds propres de la société, une fois déduits déficits techniques, impôts et rémunération du capital.

On ne peut en sortir. À tel point que si, en période d'abondance, les sommes ainsi accumulées peuvent paraître trop substantielles, elles sont justifiables dans l'ensemble quand on en constate leur utilité en une période de vaches maigres. Ainsi,

sur des primes acquises de 134 millions de dollars, les compagnies ayant une charte provinciale et relevant du contrôle provincial (à l'exclusion de Lloyd's London et des Reciprocals), ont eu, en 1974, une perte technique de \$15,293,000, en regard de « revenus d'investissements » de \$11,695,000. La perte nette a donc été de \$3,598,000 en chiffres ronds, en regard d'un surplus, ou fonds propres, de \$37 millions au 31 décembre 1973; ce qui explique que ce dernier chiffre soit tombé à \$34 millions le 31 décembre 1974.⁴

139

vi — que la réassurance a également été touchée très durement par les résultats de cédantes. Voici quelques exemples qui ne sont peut-être pas aussi concluants qu'il le paraît au premier abord, puisqu'avec la réassurance on entre dans un domaine où les opérations entre groupes sont extrêmement fluides:

	Primes souscrites	Pertes techniques 5			
Groupes	(en millions de dollars)				
Canadian Reinsurance	26	6			
Gerling	23	0,8			
Munich Re	18	3			
Mercantile & General	14	1			
General Re	11	1,4			

vii — Enfin, un dernier aperçu: la répartition des primes entre les principales catégories d'assurance au Canada:

⁴ Extrait du rapport sommaire du Service des assurances du Québec, pour 1974.

⁵ Canadian Insurance. Avril 1975. P. 14.

		Primes (acquises e	n millions de <u>d</u>	Sinistres ollars)
Assurance	1970	1974	1970	1974
Automobile	947	1,394	671	1,158 6
Des biens	527	870	324	655
Accidents-maladie	384	670	290	516
Responsabilité	98	163	58	103

140

Il ressort de ce qui précède:

- que l'assurance-automobile est la plus importante de toutes, et de beaucoup. Il faut noter que si de 1970 à 1974, les primes ont augmenté de 47 pour cent, les sinistres ont subi une hausse de 72 pour cent.
- ii) L'influence de l'inflation s'est fait sentir sur l'assurance des biens. En effet, le rapport sinistres-primes est passé de 61 pour cent en 1970 à 75 pour cent en 1974. Il sera curieux de voir dans quelle mesure les derniers coups de barre auront corrigé la situation.
- iii) Dans l'ensemble, seule l'assurance de responsabilité a donné des résultats à peu près acceptables en 1974.
- iv) Entre 1970 et 1974, les sinistres en accidents-maladie ont donné des résultats à peu près constants, c'est-àdire déficitaires mais à peu près au même niveau.

Par ailleurs, le revenu primes a augmenté sensiblement, malgré l'intervention de l'État qui a nationalisé une partie des opérations. Il sera intéressant d'avoir des chiffres plus précis dans le cas de la province de Québec, en particulier.

 $^{^{6}}$ Toutes les provinces comprises, à l'exclusion, cependant, de l'assurance nationalisée là où elle existe.

Entreprises privées et entreprises d'État.

Une autre statistique vaut la peine d'être notée ici, puisqu'elle indique des chiffres comparatifs entre les résultats techniques des assureurs privés et nationalisés:7

Type d'entreprises	Primes acquises	Rapport des sinistres aux primes acquises	
	(en millions de dollars)		
Entreprises privées			
a) Affaires passant par l'entremise d'agents	2,112	76.05	141
b) traitant directement avec l'assuré	342	81.04	
c) réassureurs	142	81.16	
Entreprises nationalisées	210	90.86	

S'ils ne sont pas absolument concluants, puisque la région n'est pas la même, ces chiffres semblent indiquer des résultats techniques bien meilleurs dans le premier cas (initiative privée) que dans le second (entreprises nationalisées). Même s'ils doivent être interprétés et fouillés davantage, ils ne sont pas du tout favorables à l'administration de l'État. C'est un autre point qu'il faudrait signaler à ceux qui penchent vers la nationalisation à cause de son efficacité possible. Ils font réfléchir, même s'il faut admettre qu'une comparaison véritablement valable exigerait des données identiques; ce qui n'est pas et ne peut être le cas, puisque la nationalisation — à moins d'être partielle — fait disparaître toute concurrence.

Que conclure, sinon que 1974 a été un exercice dont on se souviendra comme d'une année de vaches maigres, l'une des pires dans une industrie aussi aléatoire. Dans l'assurance, les résultats obéissent d'année en année, à des règles mathématiques, économiques et, faut-il le dire, psychologiques. On

⁷ Canadian Insurance, avril 1975.

paie en ce moment, en effet, le fait que depuis deux ans on n'a pas voulu faire face à une situation précise, par crainte d'un public aux réactions vives et bien tenté par les arguments de ceux qui croient que l'État ferait mieux que ceux qui, poussés par la concurrence, doivent rechercher l'efficacité dans le cadre qu'on leur impose.

L'insuffisance des réserves aux États-Unis. Dans « Best's Review », Juillet 1975, par R.J. Balcarek.

Dans le numéro de juillet 1975 de Best's Review, un article de M. R.J. Balcarek nous apporte d'assez étonnantes constatations à propos de l'insuffisance des réserves pour sinistres en cours de règlement chez nos voisins, de 1967 à 1973. L'auteur en vient à la conclusion suivante: « Adequate loss reserves are an investment in future underwriting results. Recent property and casualty experience underscores the vital importance of recognizing and responding to this fact ». Auparavant, il avait passé en revue les provisions faites par dix-neuf groupes d'assureurs les plus importants aux États-Unis. Il avait constaté que, dans le cas de tous ces assureurs, les réserves indiquaient un mali allant de trois cent soixante-dix-neuf millions (1967) à sept cent quatre-vingt-trois millions (1970), quatre cent quatre-vingt-sept millions (1973).

Comme d'année en année la méthode était la même, les sommes mises de côté permettaient de croire que les résultats étaient bons, alors qu'en fait ils ne l'étaient pas.

Avec la conséquence:

- a) que les compagnies avaient continué d'avoir une politique agressive de vente, en imaginant des résultats favorables pour les gros risques en particulier;
 - b) alors que les tarifs étaient insuffisants;
- c) que, tout à coup en 1974, devant les progrès de l'inflation et la baisse de valeur des titres, elles ont constaté que le fossé se creusait davantage.

Il semble que les plus grosses entreprises aient été les plus déficitaires. On a beaucoup parlé de la C.N.A. à ce sujet, mais dans la liste des dix-neuf assureurs étudiés, cette société était au dixième rang.

La continuité de la politique suivie par les assureurs est pour le moins étonnante, puisque les réserves sont au point de départ de la solidité financière d'une société d'assurance.

Faits d'actualité

par

JEAN DALPÉ

I - Lloyd's London reconnu par Ottawa

Jusqu'ici, Lloyd's London n'était pas reconnu par le contrôle fédéral. Il ne l'était qu'au niveau des provinces, auprès desquelles on avait fait les démarches nécessaires et constitué les dépôts exigibles sous la forme d'une fiducie centralisée. Si le gouvernement fédéral a changé d'attitude depuis le 1er janvier 1975 en ce qui a trait à la réassurance tout au moins c'est, semble-t-il, qu'il admet que Lloyd's, assureur reconnu dans le monde entier, ne doit plus être assimilé uniquement à un groupe d'individus. Ses syndicats sont formés, il est vrai, de membres isolés et personnellement responsables de leurs opérations, mais sur lesquels une surveillance particulière s'exerce par le truchement du Committee at Lloyd's.

Il y a là un renversement d'attitude puisque, en partant du principe énuméré dans le paragraphe précédent, le contrôle fédéral ne voulait pas accepter Lloyd's London pour les affaires traitées dans l'ensemble du Canada; ce puissant groupe d'assureurs étant forcé de faire autoriser ses opérations par chaque province, comme l'étaient les *Reciprocals* américaines. À cause de la très vieille réputation de Lloyd's London, à cause également de son organisation interne reconnue dans le monde entier, il est excellent que l'on ait modifié l'attitude antérieure. On ne peut que s'en réjouir même si, pour cela, il a fallu mettre de côté une règle de continuité, valable et vieille comme le contrôle fédéral lui-même.

Toutefois, pour que le traitement s'étende aux affaires directes, il faudra que la loi des assurances soit modifiée, en mentionnant une exception à la règle: Lloyd's London, ce

très vieux, très puissant et remarquable organisme qui a résisté à tout à travers les siècles: tornades, catastrophes diverses, incendies spectaculaires, bâteaux coulés, guerres, etc. L'une de ses épreuves les plus dures aura été sans doute la crise financière qui sévit actuellement, dans une économie bien secouée et avec une monnaie qui glisse presque sans arrêt.

II — Un brelan de nouvelles: l'ordinateur et la réassurance et l'indemnisation sans égard à la faute aux États-Unis

Best's Review de juin 1975 nous apporte trois nouvelles à noter. La première a trait à une entente entre une dizaine de réassureurs pour l'utilisation d'un ordinateur aux fins de la réassurance facultative: demandes, données, comptabilité étant centralisées sur matériel IBM et mis à la disposition des abonnés, qui se gardent le soin de la sélection et de l'acceptation des risques. Qu'on songe un moment à ce que peut représenter pour l'industrie de la réassurance un pareil groupement d'informations! Il sera intéressant de voir comment l'organisme fonctionnera dans ce pays immense où toute simplification du métier doit être accueillie favorablement, tant la matière est abondante et complexe.

La seconde est différente: un tribunal de l'état de New-York vient de déclarer inconstitutionnelle la nouvelle loi relative à l'indemnisation sans égard à la faute, en assurance-automobile.

Sont visées quatre causes inférieures au minimum de \$500. fixé par la loi. Parce qu'isolément, les sommes sont au-dessous du montant prévu, les intéressés ne peuvent poursuivre les tiers responsables. Il y a là une disposition qui entrave le droit des individus à une égale garantie et, en particulier, au recours au jury, conclut le juge de première instance. Les causes seront

portées en appel; il sera intéressant de voir ce qui en résultera. La difficulté pour le législateur c'est de trouver une formule qui, tout en améliorant le traitement collectif, ne porte pas atteinte aux droits individuels reconnus par la société.

*

La troisième nouvelle a trait également à l'indemnisation sans égard à la faute, en assurance-automobile. À l'heure actuelle, seize états chez nos voisins en ont adopté les règles. À telle enseigne que si la Californie faisait de même cette année, cinquante-cinq pour cent de la population des États-Unis serait visée par des dispositions semblables, sinon uniformes. Il est évident que cette forme d'assurance-automobile présente un aspect social qui la rend souhaitable au premier abord.

Au Canada, elle existe partiellement à l'heure actuelle. C'est la formule d'avenir, à laquelle les provinces se laisseront gagner les unes après les autres.

III - L'édition au début du XIXe siècle

À Nice, une de mes amies me demande, un jour: « est-il exact qu'un début du XIXe siècle, on avait encore bien peu de livres français au Bas-Canada ». La collection Melzack ne répond pas à cette question entièrement, mais avec l'exposition actuellement en cours à l'Université de Montréal, elle apporte quelques éléments sinon nouveaux du moins groupés. Ils indiquent comme déjà l'édition était active. On s'orientait surtout vers le livre pieux, mais aussi vers des textes scolaires. Voici quelques titres pouvant servir d'exemple:

« Le Grand Alphabet; Nouvel Alphabet pour les Commerçants; Nouvel Alphabet double en Français à l'usage des Commerçants; Le livre des Enfants; Méthode courte et facile pour bien apprendre à lire le Latin; Aventures de Télémaque;

Manuel pratique de l'école élémentaire; Abrégé de l'Histoire du Canada; De Viris Illustribus Urbis Romae; Histoire Romaine; Histoire Ancienne: Nouveau traité abrégé de la Sphère, d'après le système de Copernic; Traité d'Agriculture pratique; Traité d'Arithmétique; Le Secrétaire Français; Traits caractéristiques d'une mauvaise éducation; A Ready Reckoner for the use of Merchants and Measurers of Timber ».

Tout cela n'indique pas des études en profondeur, mais du moins une certaine curiosité et une aptitude à la satisfaire par les moyens du bord.

Comme maintenant, la difficulté c'était sans doute de vendre les livres dans une société qui s'ouvrait bien lentement à l'instruction. D'un autre côté, la plupart étaient destinés aux communautés religieuses et au clergé auprès desquels ils trouvaient l'accueil nécessaire.

IV — Bilinguisme officiel et indemnisation sans égard à la faute au Nouveau-Brunswick

La province du Nouveau-Brunswick aura l'indemnisation sans égard à la faute, tout en gardant le recours envers le tiers responsable lorsque les dommages dépassent le montant fixé par la loi. Il y a là une mesure qui allie à la suggestion faite par M. Gauvin, dans son Rapport présenté au gouvernement de la province de Québec, une garantie complémentaire excellente, puisqu'elle

- a) ne limite pas l'indemnisation à un barème, à l'avance et sans aucune souplesse pour s'adapter à des cas individuels;
- b) permet à l'assuré de demander au tiers responsable plus qu'on ne lui offre par l'application du barême

¹ Les quatre jugements auxquels il est fait allusion précédemment apportent un élément nouveau.

prévu, et de l'obtenir s'il peut justifier des dommages plus élevés;

c) conserve à la victime de l'accident son droit de recours au-delà d'un certain montant (\$50,000), tout en tirant du mode d'indemnisation automatique les avantages qu'il présente. Ainsi, la victime sera indemnisée dans la mesure du dommage subi et non au niveau d'un tableau établi arbitrairement s'il justifie un préjudice plus élevé.

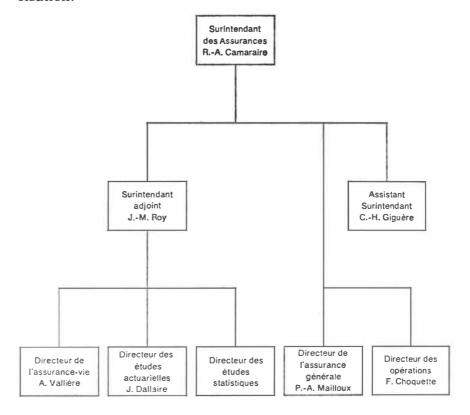
147

À signaler que, dans la province du Nouveau-Brunswick, les projets de loi sont maintenant présentés en anglais, avec en regard le texte français. Il y a là une attitude différente là où, il n'y a pas encore bien longtemps, on refusait à un francophone le droit de subir un procès dans sa langue. Pour trouver un cas semblable dans la province de Québec, il faut se reporter à la jeunesse d'Augustin-Norbert Morin, au début du XIXe siècle; moment où les procédures avaient été rejetées par le tribunal parce qu'elles étaient en français. Ce qui avait permis à Augustin-Norbert Morin, jeune étudiant, de protester dans une longue lettre adressée au Juge Edward Bowen, lettre qui invoquait le témoignage de Cicéron et qui contribua à établir la réputation de Morin.

Autres temps, autres mœurs, fort heureusement.

V — Le service des assurances du Québec

Le service des assurances de Québec commence la publication d'un bulletin destiné à établir le contact avec les praticiens de l'assurance. L'intention, c'est de leur expliquer le fonctionnement du contrôle et l'évolution des lois qui en traitent. Il sera intéressant d'y lire les textes montrant la portée de la nouvelle loi des assurances. Dans le premier numéro, le surintendant fait paraître l'organigramme de son service. Comme il peut être utile à nos lecteurs de comprendre les relations qui existent entre les sections et les postes, nous le reproduisons ici avec son autorisation.



VI — Sus au courtier

Il se passe en ce moment un bien curieux phénomène dans le marché des assurances non-vie. Pris de panique, certains assureurs ont sabré dans leurs affaires depuis le début de 1975 et ils ont augmenté substantiellement leurs tarifs à la suite des résultats très mauvais de l'exercice précédent. Ils ont aussi décidé, pour le moment, que les courtiers seraient

relégués au rang de simples apporteurs d'affaires et que, pour la tarification, on leur défendrait l'accès au nouveau Groupement Technique des Assureurs. Alors qu'auparavant - du temps de la C.U.A. - on leur permettait de discuter taux et conditions avec le syndicat, on ne les autorise plus maintenant qu'à se mettre en communication avec l'assureur. lequel. lui, aborde la guestion avec le G.T.A. Théoriquement, l'attitude est valable puisque celui qui est intéressé au plus haut point c'est celui qui assure et paie les frais du syndicat, c'est-àdire l'assureur-membre. Il paraît normal que ce soit lui qui établisse le lien avec ce dernier. Il faut, cependant, se rendre à l'évidence: dans la plupart des cas, grâce à un personnel spécialisé, le courtier est beaucoup mieux préparé à présenter le risque de son client. Il l'a étudié; il connaît les règles du jeu et il peut beaucoup mieux que n'importe qui apporter au technicien du G.T.A. les éléments d'un jugement valable. Par ailleurs. l'attitude du comité directeur semblerait défendable s'il n'y avait, comme en toute chose, la théorie et son application.

Le résultat de la nouvelle manière de procéder, c'est:

- a) un va-et-vient de l'un à l'autre, continuel, coûteux et inefficace:
- b) des retards inadmissibles qui alourdissent le travail de chacun:
- c) l'existence parfois de plusieurs taux différents et de conditions non uniformes sur un même risque.

Que l'assureur soit le seul et dernier juge du taux et des conditions d'acceptation d'un risque, cela est normal. Mais de grâce, qu'on ne rende pas bien difficile, sinon impossible, l'exécution rapide et efficace du travail en invoquant simplement que les temps sont venus pour l'assureur de mener sa barque lui-même sans que qui que ce soit intervienne. S'il

y a le principe, il y a surtout l'application qui, on nous permettra de l'affirmer, n'est pas ce qu'elle devrait être, aussi bien à Montréal — petit bourg — qu'à Toronto, grande ville: Mecque des nouveaux croyants.

*

Il est curieux de voir les sanctions que l'on a prévues pour ceux qui, parmi les adhérents, n'appliqueraient pas les nouvelles règles. En voici quelques extraits:

- « Although the Committee is in sympathy with the agents and companies experiencing difficulty with the present procedure, it does not believe that there should be any change in IAO's policy as outlined above. The basic considerations are:
- 1. That IAO staff share the members' desire to preserve the integrity of the rating process. They take professional pride in their rate promulgations and do not wish to deviate from them.
- 2. That the IAO rate should be as pure as the science (albeit imperfect) of rating can make it.
- 3. As long as there is an element of judgment in the promulgation of rates, there is some danger that a rating officer may be influenced by outside pressures but the very fact that the organization functions in an advisory capacity has almost totally eliminated such pressure, much of which came in the past from Members themselves who, faced with adherence regulations, had no recourse but to request special treatment for risks on which a competitive rate was desired.
- 4. Security of rating procedures is one of the ongoing tasks of IAO management which can:
 - i) ensure that the organization's philosophy and policy is effectively communicated to all levels of staff;

- ii) make it clear that dismissal is the penalty for failure to adhere to accepted procedure;
- iii) employ Head Office audits of Branch rating procedures to ensure compliance. »

Si l'assureur-membre peut appliquer les taux comme il lui paraît bon, il ne doit permettre à personne de l'extérieur d'intervenir dans le processus de tarification. La défense est précise et la sanction non moins catégoriquement exprimée.

Pour l'instant, le courtier doit s'incliner et attendre que le temps fasse son œuvre.

VII — La réaction première aux résultats de 1974

Reçu ce matin un long télex au sujet des résultats de 1974. Comme ils sont très mauvais, le marché s'affole un peu. Des assureurs qui hésitaient à augmenter leurs primes dépassent maintenant le tarif fixé par le G.T.A. - lequel n'a pas la réputation d'être modéré dans ses directives. Car on se trouve maintenant non devant des diktats, mais devant de paisibles recommandations que l'on suit ou que l'on ne suit pas suivant qu'on le désire. En ce moment l'opinion est unanime parmi les assureurs: il faut augmenter les prix de l'assurance devant l'inflation qui se glisse partout, chez les garagistes, comme chez les marchands d'automobiles, les avocats, les dentistes, les pharmaciens et les tribunaux, arbitres du préjudice subi par la partie qui a à se plaindre de l'autre. De leur côté, certains jurés n'hésitent pas à jouer avec l'argent des autres, comme avec autant de bilboquets, en fixant les indemnités de plus en plus haut. N'y a-t-il pas eu en 1974 deux jugements dépassant un million de dollars dans les provinces de l'ouest où, il est vrai, l'on subit plus qu'ailleurs l'influence du pays voisin?

¹ Avec la restriction indiquée précédemment, toutefois.

Cette note a été écrite par notre collaborateur, alors qu'il se trouvait à l'étranger, en avril dernier.

La perte technique est impressionnante. Mais est-elle aussi forte que semblent l'indiquer les chiffres qui sont communiqués à la surintendance provinciale ou fédérale? Dans la statistique, il y a deux groupes: l'un formé d'éléments connus, celui des réserves constituées et, en regard, celui des montants versés pour les cas réglés durant l'exercice; et l'autre dans lequel entre une part d'aléas: celui qui comprend les réserves pour sinistres en cours de règlement. Quand on examine le premier, on constate, dans bien des cas, un excédent ou un déficit des dernières provisions par rapport aux sommes versées en règlement durant l'année. À notre avis. d'eux-mêmes, les assureurs devraient obtenir des chiffres précis pour le premier groupe, afin de mieux juger la situation. On ne peut pas toujours affirmer que les chiffres sont trop élevés, nous dira-t-on. Le cas de deux ou trois assureurs n'est pas suffisant pour étayer une affirmation valable; ils suffisent, croyons-nous, pour souligner sinon une tendance, du moins une indication. Nous nous permettons d'émettre le vœu que le contrôle des assurances se penche sur cet aspect des résultats. L'existence d'un boni est souhaitable, mais qu'il surcharge indûment les sinistres, cela est autre chose. C'est pourquoi, en toute simplicité, nous nous permettons de suggérer qu'on examine cet aspect du problème. Les conclusions permettront de constater:

- a) si les résultats sont vraiment aussi mauvais qu'on le croit, en toute sincérité, par l'application de la formule reconnue ou d'une autre;
- b) si la méthode actuelle d'établir les réserves ne pousse pas, parfois, à hausser les tarifs trop brusquement, en invoquant la nécessité d'être prudents en des temps d'inflation:
- c) qu'il est sage d'être sage, mais pas trop; ce que des

chiffres assez exacts permettent seuls d'établir. Or ces chiffres reposent surtout sur les sommes véritablement payées en regard des provisions.

Par ailleurs, il faut admettre que la plus grande prudence s'impose. On ne joue pas en effet avec les réserves pour sinistres en cours de règlement sans courir un gros risque de se tromper et d'affaiblir la situation financière de la compagnie. G.P.

153

Devant les résultats de 1974 en particulier, certains assureurs ont décidé de se retirer du marché. Ils y sont forcés par l'état de leurs propres affaires aux États-Unis ou au Canada: en ce moment, si les sinistres sont élevés, la cote en bourse des actions est faible et la valeur des obligations très dépréciée. Pour ne pas être forcés de mettre encore beaucoup d'argent dans leurs affaires canadiennes, certains assureurs préfèrent renoncer au marché canadien. Il y a là une politique à courte vue? Individuellement oui, mais, peutêtre, va-t-on contribuer à assainir le marché en diminuant le nombre d'assureurs. Il nous est pénible de constater que deux groupes américains, en particulier, vont mettre fin à des relations d'un demi ou de trois quarts de siècle. D'un autre côté, les choses changent vite d'aspect en ces temps troublés. Il faut le reconnaître et l'on ne peut blâmer ceux qu'entraînent des situations sur lesquelles, nous du Canada, n'avons pas grand-chose à voir en ce moment.

Il faut noter aussi que le marché dans l'ensemble a réagi à l'inflation avec des tarifs nouveaux, comme on le signale ailleurs, des polices limitées à un an, des participations plus limitées dans certains domaines, ce qui expose moins l'assureur à de durs coups du sort.

VIII – L'assurance française à l'étranger 1

Dans une entrevue accordée à *l'Argus*, un grand assureur français a expliqué, au journaliste qui le questionnait, comment les grandes sociétés françaises conçoivent en ce moment la participation aux affaires d'assurance-vie et autres que vie à l'extérieur de leur pays. Longtemps, les assureurs français ont cru que, comme les sociétés américaines ou anglaises, ils devaient fonder des sociétés, acquérir des entreprises existantes ou ouvrir des succursales dont ils auraient le contrôle technique et financier. L'assurance française a évolué. Maintenant, à quelques exceptions près, elle se contente d'une participation dans des entreprises existantes, sans être majoritaire ou en le devenant avec la collaboration de capitaux locaux ou de spécialistes indigènes, prêts à les faire bénéficier de leurs connaissances du marché. C'est cela et bien d'autres choses que M. Guillaume Legrand explique dans cette entrevue, au cours de laquelle on lui a posé des questions précises auxquelles il a répondu avec sa franchise et sa lucidité ordinaires.

1X — Le groupe Commercial Union, entreprise internationale

Dans un journal de Paris paraissait, en avril dernier,² les résultats du groupe Commercial Union, à travers le monde. Si nous reproduisons ici les chiffres communiqués à la presse européenne, c'est pour montrer ce que peuvent être ces grandes entreprises d'assurances qui ne sont pas nécessairement des multinationales, mais des sociétés dont les affaires couvrent presque le monde entier. Nous laissons les chiffres en francs français. Pour en comprendre la portée en dollars, il suffit de diviser par cinq ou par quatre, si l'on veut se rapprocher davantage du cours actuel de notre monnaie:

¹ L'Argus, numéro 2, 1975. P.

² Le Figaro, 14 avril 1975.

LA NATIONALE

COMPAGNIE DE RÉASSURANCE DU CANADA

RÉASSURANCE

(GÉNÉRALE ET VIE)

275, RUE ST-JACQUES
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H2Y 1M9

Téléphone: (514) 844-1971 Télex: 05-24391 (Natiore)

Hommage de

PEPIN & BARRETTE

Avocats

SUITE 1620 360, RUE ST-JACQUES **MONTRÉAL 126**

Tél. 284-3553

AGENTS DE RÉCLAMATIONS CURTIS INC.

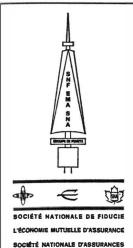
Jules Guillemette, A.R.A. — Gilles Lalonde, A.R.A.

EXPERTISES APRÈS SINISTRES DE TOUTE NATURE

276, rue St-Jacques

Tél. 844-3021

MONTRÉAL



À VOTRE SERVICE DANS LE **GROUPE** DE **POINTE**

- INCENDIE
- RESPONSABILITÉ **PUBLIQUE**
- RESPONSABILITÉ **PATRONALE**
- VOL RÉSIDENTIEL
 CAUTIONNEMENT

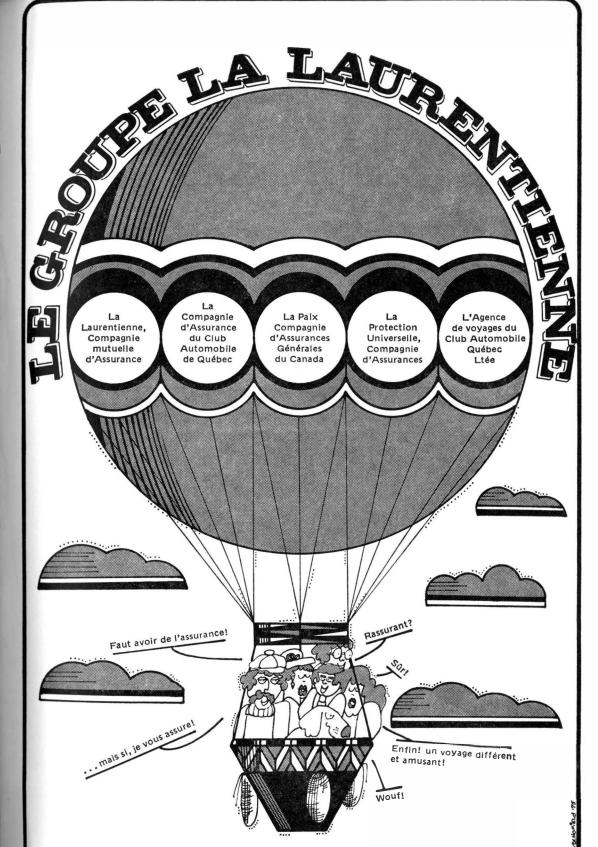
- VOL COMMERCIAL
- AUTOMOBILES
- ASSURANCES COMBINÉES
- ASSURANCES "TOUS RISQUES"



Société NATIONALE d'Assurances

385 est, rue Sherbrooke, Montréal H2X 3N8 Tél.: 844-2050

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie



LÉGISLATION DU QUÉBEC RELATIVE AU CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE

Auteur : Me LUC PLAMONDON

du Barreau de Montréal

PRIX: \$9.75

DOCUMENTATION JURIDIQUE SUR LES ASSURANCES

Stone & Cox Ltée, 203 Adelaide Ouest, Toronto - M5H 1X4

L'ATTITUDE GÉNÉREUSE et PROGRESSIVE

de la

COMPAGNIE D'ASSURANCE GUARDIAN DU CANADA

EST APPRÉCIÉE PAR SES COURTIERS ET SES ASSURÉS

Consultez-nous pour Assurance Incendie — Risques Divers et Automobile

Succursale de Montréal

ÉDIFICE GUARDIAN

240, rue St-Jacques, Montréal 126

R. BLANCHETTE
Directeur

UNITED STATES FIDELITY AND GUARANTY COMPANY

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE FIDÉLITÉ DU CANADA

ACCIDENT CAUTIONNEMENT INCENDIE TRANSPORT MULTI-RISQUES

MAURICE A. BEAUDRY

Directeur

507 PLACE D'ARMES

MONTRÉAL, P.Q.

"Consultez votre agent ou courtier comme vous consultez votre médecin ou avocat"

Hébert Le Houillier & Associés Inc.

SERVICES:

- D'ACTUAIRES-CONSEILS
- D'ANALYSE & PROGRAMMATION
- DE GESTION DE RÉGIMES
 D'AVANTAGES SOCIAUX

866-2741

1080 CÔTE DU BEAVER HALL

SUITE 1910

	Revenus d'investissements		Résultats techniques	
Royaume-Uni, Irlande et	1974	1973 (en millior	1974 ns de francs)	1973
Réassurance Londres	306,8	218,4	127,9	41,6
États-Unis	233	208	(82,1)	6,2
Australie	35,3	27	(104)	(89,4)
Canada	54,1	48,9	(25)	(4.2)
Europe Occidentale	161,2	71,8	(83,2)	(39,5)
Autres pays du Monde	48,9	44,7	6,2	28,1
	839,3	618,8	(160,2)	(57,2)

155

En somme, une perte technique totale de 160 millions, en regard de revenus financiers de 839 millions de francs.

Pour terminer, voici quelques commentaires de la direction qui soulignent la fonction de l'assurance et ses opérations où l'inattendu est la règle: « Chaque année, dans un ou dans plusieurs des cent pays où nous opérons, se produit un certain nombre d'événements graves. Il s'agit tantôt de sinistres isolés importants, tantôt de désastres à l'échelle nationale, ou encore de modifications brutales de tendances qui, cumulés, peuvent coûter cher au Groupe. Par exemple, vers le milieu de 1974, il y eut une violente explosion dans une usine de fibres artificielles à Flixborough en Grande-Bretagne, qui fut une tragédie pour la population locale par le nombre de vies qu'elle coûta, et un coup dur pour l'industrie textile du pays. Notre quote-part de ce sinistre, net de réassurance, s'éleva à 12,5 millions de francs.

« Aux États-Unis, il n'y a pas eu de sinistres de la même envergure cette année, mais depuis le milieu de l'année, on a constaté une augmentation rapide des indemnités payables à la suite ou non d'actions en justice pour le règlement de sinis-

tres couverts par des polices d'assurance R.C. Nous estimons que de ce fait, nos résultats aux États-Unis ont subi une détérioration de l'ordre de 41,6 millions de francs. Dans tout le Canada, le gros sinistres incendie frappant des risques industriels s'accrurent d'une manière inattendue et, en Australie, nous avons continué de subir les effets d'une forte inflation, tant dans le domaine des sinistres que dans celui des frais généraux ».

156

Grâce à une remarquable répartition des risques et à l'importance du portefeuille de la société, une perte technique même importante se transforme en un bénéfice, au total. Il faut noter que la plus grande partie des profits est portée à la réserve qui, en pays anglophone, prend le nom de surplus. Ainsi, au Canada, les opérations de la Commercial Union se sont soldées par un déficit de 25 millions de francs, allègrement épongé par des revenus financiers de 54 millions de francs. C'est ainsi qu'un très mauvais exercice, au point de vue technique, se transforme en un substantiel bénéfice: l'un étant fonction de tarifs insuffisants et l'autre d'un portefeuille financier patiemment accumulé à travers des périodes fastes et un traitement d'impôt tenant compte, pendant longtemps, des services passés plus que d'une situation de fait. Et c'est pourquoi certaines sociétés étrangères bien administrées, dans le présent, comme dans le passé, peuvent passer à travers les moments les plus critiques, sans voir même diminuer leurs fonds propres; pourvu qu'aient lieu à temps des redressements de tarif.

En terminant ses remarques aux actionnaires, le directeur général explique la politique de placements et les perspectives d'avenir de l'assurance dans le monde. Ses conclusions nous paraissent à ce point intéressantes que nous tenons à les citer ici. Elles indiquent, à notre avis, en même temps qu'une simplification des problèmes, une grande compréhension des difficultés actuelles et prévisibles de notre industrie:

« Lorsque le moment viendra où l'inflation se ralentira et que les taux d'intérêt s'amenuiseront, nous devrons nous attendre à une plus faible augmentation des revenus de nos investissements. Nous pourrons toutefois alors compter sur une certaine compensation dans les résultats techniques puisque l'inflation influencera les frais de sinistres dans une moindre mesure.

Dans le but de protéger le public, les instances chargées de la règlementation des assurances dans le monde prêtent une attention accrue aux marges de solvabilité des assureurs. Nous sommes entièrement en faveur de cette politique, mais si l'assuré doit être protégé par une solide marge de solvabilité, les autorités doivent également permettre aux assureurs d'appliquer des taux de primes qui donneront les bénéfices suffisants pour constituer des marges adéquates de solvabilité ».

Nous avons cru que, marquées au coin de la sagesse, ces observations avaient leur place ici.

Connaissance du métier

par J. D.

I — Assurance-détournements : montant nécessaire

Quel montant d'assurance doit-on souscrire pour se garantir contre le détournement de fonds ou de marchandises, c'est-à-dire contre l'infidélité de l'employé? Chacun est convaincu qu'il en a toujours trop. Voici quelques exemples indiquant que, dans tous les cas réunis ici, l'assurance a été insuffisante:

Employé Genre d'affaires Vol défalcataire Garantie Insuffisance \$185.820 Wholesale Produce Bookkeeper \$25,000 \$160.820 Dress Manufacturer Dept. Manager 43,000 20.000 23,000 Plumbing Supplies Warehouseman 17.000 2.500 14.500 Retail Dairy Office Manager 11.000 2.500 8.500 Credit Clerk Furniture Dealer 22,000 5,000 17,000 Coal and Ice Co. Bookkeeper 28,240 5,000 23.240 Wholesale Grocer Salesman 29,345 12.500 16.845 Chief Clerk 5,000 10,000 Hospital 15.000 Paymaster 35,000 Paper Mill 45,000 10,000 Public Utility Treasurer 25,000 74.139 99.139 Machinery Mfrs. Sales Manager 96,940 50.000 46,940 45,891 Bookkeeper 65.891 20,000 Export Import 81.000 15.000 66,000 Department Store Several Meat Packer Superintendent 43.404 10.000 33,404 48,700 Automobile Dealer Distributor 98,700 50,000 General Mdse Cashier 22,000 3.000 19.000 Heater Mfr. 30.000 10.000 20,000 Manager 15.810 Refrigerator Mfr. 5.000 Cashier 20,810 Rubber Mfr. 100,700 Bookkeeper 126,700 26,000 64,000 Steamship Company Asst. Cashier 65.000 1.000 10,000 80.875 Advertising Billing Clerks 90,875 21.361 10.000 Auto Dealer Bookkeeper 31,361

¹ Extrait de « How much Honesty Insurance ? ». The Security Association of America.

Genre d'affaires	Employé défalcataire	Vol	Garantie	Insuffisance
Department Store	Floor Manager	18,500	10,000	8,500
Foundry	Bookkeeper	36,000	7,500	28,500
General Mdse	Manager	15,200	10,000	5,200
Grain Dealer	Elevator Manager	26,306	10,000	16,306
Hardware	Credit Manager	40,871	10,000	30,871
Mfr. Radio Tubes	Several	48,000	20,000	28,000
Novelty Mfr.	Shipping Clerk	34,696	12,500	22,196
Oil Drilling	Supervisor	30,882	10,000	20,882
Paper Products	Warehouseman	25,551	15,000	10,551
Rubber Products	Office Manager	150,500	25,500	125,000
Tobacco Products	Bookkeeper	43,000	10,000	33,000
Wholesale Grocers	Cashier	52,348	10,000	42,348

159

Une assurance contre les détournements doit-elle être de \$50,000, de \$100,000 ou davantage? Si nous avions un conseil à donner, nous dirions \$100,000 au minimum et, comme genre de garantie: une police du type « commercial Blanket Bond », c'est-à-dire une assurance qui englobe l'ensemble du personnel, sans oubli possible, par conséquent.

Pour une grosse entreprise et, surtout pour une société dont le personnel manipule beaucoup d'argent ou a accès directement aux marchandises, il y a là une somme insuffisante. Disons, si on le veut bien, que le montant variera suivant:

- a) le genre d'entreprise et son importance;
- b) le nombre de ceux qui ont accès à l'argent et aux titres;
- c) le contrôle exercé et la nature des marchandises ou des choses qui font l'objet du commerce de l'assuré.

Tout cela est bien général. Nous sommes tout à fait d'accord. D'un autre côté, on peut en tirer une directive; ce qui est l'intention de cette note, destinée à attirer l'attention

sur un problème de plus en plus répandu, mais auquel il est très facile de faire face par l'assurance, si on le désire. Pour cela, il a semblé intéressant d'apporter de nombreux cas d'insuffisances. Ils permettront au lecteur de mieux comprendre son cas particulier.

II — Le problème à peu près immuable de l'assurance-automobile

On a annoncé des hausses de tarif en assurance-automobile. Nous ne voulons pas prendre parti dans cette revue, où d'autres ont analysé les résultats du dernier exercice. Nous voulons simplement revenir sur quelques idées, dont on ne se préoccupe pas suffisamment à notre avis:

a) Tant qu'on laissera les gens conduire à tombeau ouvert, sans guère de sanctions, on ne parviendra pas à améliorer la situation actuelle. Pour qu'on en juge, voici d'abord la fréquence des accidents et le coût moyen par sinistre dans deux provinces et dans l'ensemble du Canada:

Endroit		Par cent voitures assurées ¹	Coût moyen par sinistre
Québec	1973	11	\$1,032
	1974	10.9	1,134
Ontario	1973	8.8	918
	1974	8.3	1,035
Dans l'enser	nble		
du Canada	1973	9.4	933
	1974	9	1,055

Dans les trois cas, il y a une légère amélioration en 1974, mais la province de Québec reste loin devant les autres; aussi bien pour la fréquence des accidents que pour le coût moyen

¹ Pour les dommages corporels et matériels: voitures particulières, sauf celles des cultivateurs. Statistiques tirées du *Livre Vert* du Bureau d'Assurance du Canada.

de chaque sinistre. Pour la fréquence, la différence est de 31 pour cent entre l'Ontario et le Québec; ce qui est beaucoup et ce qui explique, en grande partie, que le tarif soit plus élevé au Québec que dans l'Ontario.

- b) Pourquoi? Au risque de nous répéter, essayons d'expliquer un fait qui se maintient avec de légères baisses ou hausses d'une année à l'autre. Si Québec a la plus haute fréquence d'accidents, c'est que, malgré quelques sursauts, les gouvernements quels qu'ils soient n'y appliquent pas les règlements avec assez de rigueur. Tant qu'une infraction à la règle de la vitesse n'entraînera pas de *très coûteuses* amendes comme dans l'Ontario et aux États-Unis et si l'on peut s'en tirer sans perdre trop de plumes, avec un dossier qui disparaît ou qui reste toujours au bas de la pile, on continuera à avoir la fréquence la plus élevée de tout le pays. Or, à cela correspond aussi le coût moyen le plus élevé. Voilà les deux éléments principaux qui expliquent le niveau des primes.
- c) Au coût moyen le plus élevé dans Québec, par rapport à toutes les autres provinces du Canada, il y a cependant d'autres raisons. Faut-il y revenir? Pourquoi pas puisque c'est en frappant sur un clou qu'on l'enfonce.
 - i) tant qu'on demandera de l'intérêt à 8 pour cent, à partir de l'inscription de la cause et non du jugement, et tant qu'un jugement en Cour suprême demandera de cinq à huit ans, en période d'inflation grave;
 - ii) tant que la personne transportée aura droit à une indemnité à la moindre responsabilité de l'automobiliste;
 - iii) tant qu'on ne sera pas extrêmement sévère pour ceux qui conduisent une voiture en mauvais état. Tant également qu'on ne rendra pas obligatoire l'examen mécanique de la voiture;

- iv) tant que des amendes très sévères ne seront pas imposées pour la violation de certaines règles de la route, alors qu'ailleurs on est extrêmement strict;
- v) tant qu'on se refusera à admettre la valeur et l'exactitude des tests d'haleine:

on verra augmenter d'année en année le nombre des sinistres et le coût moyen de ceux-ci.

Pour qu'on s'en convainque, voici le dossier du Québec, depuis cinq ans:1

a) Le coût moyen par sinistre:

Au 31 décembre	Coût moyen
1974	\$1,134
1973	1,032
1972	932
1971	845
1970	805

Soit une augmentation de 40 pour cent.

b) Alors qu'en cinq ans on diminue à peine la fréquence des sinistres tandis qu'ailleurs on fait beaucoup mieux:

Au 31 décembre	Fréquence par cent voitures assurées
1974	10.9
1973	11
1972	11.7
1971	11.6
1970	11.7

c) Alors que l'inflation continue de jouer avec les coûts comme avec le prix de toutes choses, qu'il s'agisse de dommages corporels ou matériels au tiers.

¹Ces chiffres sont tirés du Rapport statistique sur l'assurance automobile, au 31 décembre 1974, du Bureau d'assurance du Canada. Ils se rapportent aux dommages corporels et matériels pour les voitures de promenade — fermiers exclus.

Avec un dossier qui, au point de départ ne s'améliore pas, comment peut-on espérer que les primes n'augmenteront pas ? Il faudrait être assez naïf pour l'espérer. À moins que le gouvernement ne plafonne les indemnités, comme le recommande le Rapport Gauvin, en supprimant le recours.

Mais, notons-le avec insistance, l'application du Rapport Gauvin ou de toute autre mesure similaire ne donnera que des résultats momentanés, si les autres conditions d'efficacité ne sont pas remplies.

De grâce, aussi, que les assureurs étudient cette vieille idée de l'ordinateur, du rapport unique établi par un seul expert — bien formé — interrogeant un seul groupe de témoins, appliquant pour le règlement des règles simples et acceptées par tous; dictant le jour même son rapport, de sa voiture directement à l'ordinateur central, auquel tous les assureurs auraient accès! Ce qui faciliterait la sélection en apportant les éléments d'un jugement rapide et valable, à l'aide d'un dossier qui ne s'égarerait jamais.

Si les assureurs veulent garder leurs affaires — et ils le désirent assurément — il faudrait qu'ils soient prêts à sortir de l'ornière et ne pas croire qu'on résout tout par une hausse de tarif. Qu'on nous excuse de mettre un peu de passion dans notre argumentation, mais les solutions les plus simples, par la voie du tarif, ne sont pas les plus efficaces.

Techniquement et financièrement, nous sommes momentanément rassurés par les augmentations de primes, mais politiquement nous ne le sommes pas. C'est un aspect du sujet auquel nos collègues et amis devraient songer en ayant la patience d'attendre que les résultats se soient fait sentir. Sinon, ils s'exposent à de brutales réactions, pas toujours dénuées d'à-propos. Si l'on accepte que le coiffeur triple ses prix en trois ans, on proteste vigoureusement quand l'assureur les augmente de 40 pour cent en cinq ans.

III - Le Week-end rouge

C'est la lamentable grève des pompiers de Montréal qui, à l'automne de 1974, a duré du 31 octobre au 3 novembre. Le public, les assureurs et le gouvernement avaient demandé une enquête. On vient d'en communiquer les conclusions sous la signature de Me George Allison. Elles sont dures, comme on en jugera par les extraits suivants que nous empruntons à la presse: « Le soussigné est d'opinion que la violation de l'article 93 (interdiction du droit de grève) est aussi sérieuse sinon plus grave qu'une infraction à l'article 11 (interdiction aux associations patronales et syndicales de s'immiscer dans les affaires de l'autre) et que par conséquent une association qui enfreint l'article 93 cesse d'avoir le droit de continuer à exister. »

Pour justifier cette affirmation, Me Allison précise: « Le débrayage des pompiers était une grève organisée. Cette grève fut organisée au su et avec la connivence de l'association. Les demandes faites par le président de l'association aux membres de ne pas débrayer, ses avertissements aux membres à l'effet que la grève était illégale, la prétendue démission du conseil exécutif, la lecture de l'injonction à la réunion du Centre Paul Sauvé, les appels incessants aux pompiers de rester en devoir, l'appel de M. Labbé le samedi matin au directeur Plaisance offrant les services de cent pompiers ne constituaient qu'un paravent pour dissimuler la participation des administrateurs de l'association aux actes des membres de celle-ci. »

Il y a là des faits extrêmement graves. Il sera intéressant de voir la suite que le gouvernement leur donnera. Autant, il serait indéfendable de vouloir enlever un droit accordé à des conditions particulières, autant il est inacceptable de penser que la violation de la loi puisse se répéter sans que des sanctions sévères soient appliquées. Autrement, tout devient

permis, sans que personne n'en pâtisse, sauf ceux qui subissent le dommage. Dans le cas présent, sans parler des assureurs dont le cas ne peut être évoqué qu'indirectement, il y a ceux qui, sans être assurés, ont subi d'irréparables dégâts. Or ce sont justement les économiquement faibles qui ont été les plus durement frappés.

IV — Naissance d'un nouvel organisme de tarification 1

La concurrence renaît à un autre niveau. Comme il fallait s'y attendre, en évoquant le passé, certains assureurs ont formé un groupe de tarification en dehors du G.T.A., c'est-à-dire du Groupement technique des assureurs. L'intention c'est d'avoir un autre organisme, au niveau de l'assurance-automobile et des biens. Actuellement, les membres en sont recrutés parmi un certain nombre de sociétés canadiennes ayant leur siège social principalement dans l'Ontario. D'après le Globe and Mail 2 auquel nous empruntons la nouvelle, il comprendrait, au départ, huit assureurs, qui croient les derniers tarifs du G.T.A. trop élevés, hors de portée de l'assuré, aurait affirmé un des membres de la nouvelle association. Le président se serait exprimé ainsi, d'après le journal, pour justifier sa fondation: « It is intended to allow competitive latitude for individual members while lending some badly needed coherence in a market that is currently in a severe state of upheaval. » On ne comprend pas très bien comment un nouvel organisme va arranger les choses. Tout ce qu'on sait, c'est que le G.T.A. n'est pas un groupement coercitif, qui laisse toute liberté à ses membres d'agir comme ils le désirent; son rôle n'étant que consultatif. Dans ces conditions, pourquoi ne pas adhérer au G.T.A. et faire ce que l'on veut?

C'est la concurrence qui reprend dans un lieu où on avait voulu sinon la faire disparaître, du moins l'établir théorique-

¹ The Association of Independent Insurers.
2 Du 18 juin 1975. Nous lui laissons la responsabilité de la nouvelle, cependant.

ment à un autre niveau. Il sera intéressant de suivre l'affaire de près. Sans se réjouir d'une manifestation de la concurrence dans un marché libre, il faut reconnaître qu'il y a là un geste tout à fait dans la tradition de l'assurance au Canada: milieu où l'esprit d'indépendance est souverain, parmi les assureurs trop nombreux. La nouvelle initiative empêchera sans doute certains abus, tout en faisant naître dans les esprits un doute et, peut-être, un désir de relâcher des attitudes ou des règles théoriquement valables, mais vraiment un peu trop strictes. Cette fois, c'est le courtier qui juge.

En somme, l'histoire des dernières années se répète. Puisse le nouveau groupement ne pas ébranler les structures et les ententes récentes. Par ailleurs, il peut être excellent qu'indirectement il force le G.T.A. à maintenir ses restrictions dans des bornes raisonnables. C'est ce dont on voudrait être sûr, car, si les résultats de 1974 ont failli être catastrophiques, il ne faudrait pas que le pendule aille jusqu'à l'excès contraire. L'assurance a en effet un aspect politique qu'il ne faut jamais perdre de vue.

V — Abattement d'impôt sur les primes-vie et invalidité

La Canadian Life Insurance Association vient de demander au gouvernement fédéral d'exempter d'impôt les primes d'assurances sur la vie et d'invalidité. En attendant d'avoir le texte français, qui est en voie de préparation, voici en résumé ce que suggère le syndicat des sociétés canadiennes sur la vie, connu en français sous le nom d'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie, sous la signature de son directeur général, M. J. A. Tuck:

« Since taking over the portfolio of Finance, you have introduced a number of measures to provide incentive to tax-payers to pursue desirable social or economic goals, or to afford relief to taxpayers who are faced with onerous commit-

ments or whose incomes have been eroded by inflation. You have also extended earlier measures with the same intent.

The proposal attached hereto would offer relief to a large number of taxpayers already committed to socially desirable financial programs and would act as an incentive to others to undertake similar programs. At the moment policyholder-taxpayers do not receive tax advantage from these programs and may indeed be unduly taxed.

The proposal is, in brief, that taxpayers be granted a deduction in calculating taxable income for life insurance and disability insurance premiums subject to certain limits and conditions. The goals towards which Canadians with life and disability insurance are aiming, that is, financial independence for themselves and their families, are recognized everywhere as socially desirable. They are also economically desirable for

the insurance process results in the accumulation of capital and, by postponing consumption, tends to reduce inflation.

The proposal in the attached submission is presented on the assumption that benefits payable on death or disability under personal life insurance and disability policies will continue to be free from income tax. If the adoption of the proposal would lead to the taxation of benefits, the Association would prefer that the proposal not be accepted. »

**

En attendant de donner de copieux extraits du texte français dans le numéro d'octobre de notre Revue, nous avons pensé que le lecteur noterait avec intérêt la démarche faite par les assureurs-vie auprès du gouvernement fédéral. Elle intéresse à la fois l'assuré qui paierait moins d'impôt et l'assureur qui y trouverait un argument de vente d'une grande efficacité

Chronique de documentation

pa

J. H.

Droit québécois des corporations commerciales. Volume 2 : le financement, par Me Yvon Renaud et Me James Smith de l'Université de Montréal.

Me Yvon Renaud et Me James Smith, professeurs à l'Université de Montréal, viennent de faire paraître aux Éditions Judico Inc. le deuxième volume du *Droit québécois des corporations commerciales*. Nous le signalons aux lecteurs désireux de se renseigner sur le droit commercial appliqué. Pour qu'on puisse juger l'intention et la portée des études présentées, voici le plan du chapitre relatif à l'action ordinaire et privilégiée:

- a) le paiement des actions;
- b) la nature juridique de l'action;
- c) l'évaluation des actions;
- d) le situs de l'action.

L'ouvrage peut être fort utile à ceux qui veulent se renseigner sur des organismes, des documents et des dispositions, auxquels ils ont recours chaque jour sans trop savoir dans quoi ils s'engagent, jusqu'où ils peuvent aller et à quelles fins ils peuvent les utiliser licitement et intégralement.

Le deuxième volume fait suite à un premier tome paru en 1974 et dont voici la portée, en résumé:

l'Histoire du droit des compagnies; Les corporations au Québec;

ASSURANCES

Les contrats préincorporatifs;

Le contrôle administratif:

L'interprétation du droit corporatif;

L'incorporation;

Les modifications apportées aux compagnies;

La dissolution et la liquidation;

La capacité et les pouvoirs d'une compagnie;

Les obligations d'une compagnie;

Certains droits de la corporation et de ses actionnaires.

Encore une fois, il y a là une étude fort intéressante.

Édouard-Raymond Fabre, libraire et patriote canadien (1799-1854) par Jean-Louis Roy. Aux Cahiers du Québec/Hurtubise H.M.H. Montréal.

Livre intéressant, fouillé, rempli de détails sur une des familles bourgeoises de Montréal les plus intéressantes. Le père est libraire rue Saint-Vincent; il est en relation avec l'Europe et il contribue à faire pénétrer le livre dans une société qui ne l'ignore pas, mais qui en fait un usage encore limité. La mère, au prix d'un effort intelligent et soutenu, parvient non seulement à bien élever sa famille et à préparer une génération d'hommes remarquables, mais à côté de Mme Gamelin elle s'occupe des pauvres gens, des vieillards, des orphelins. Il est vrai qu'elle a quatre domestiques à une époque où ils sont disponibles; il est exact aussi que comme beaucoup d'autres femmes elle aurait pu simplement mener une vie mondaine.

Le travail est fouillé, mais pourquoi n'a-t-on pas cherché à en rendre la lecture plus facile, en employant une langue plus accessible au commun des mortels ?

Il y a là une autre œuvre valable qui paraît chez l'excellent éditeur qu'est H.M.H., dirigé par M. Claude Hurtubise.

Les professions de l'automobile. Collection responsabilité/ assurance, par Gilbert Croquez. L'Argus, 2, rue de Châteaudun, Paris.

Voilà un petit manuel qui nous paraît bien fait. Il réunit en un nombre limité de pages la question de la responsabilité des propriétaires d'automobile et des garagistes en France. Au point de vue du vocabulaire, il est sûrement intéressant pour nous. Quant à la nature même de l'assurance de responsabilité civile, il a un intérêt limité, étant donné qu'il s'inspire de la législation et de la jurisprudence françaises. Nous en conseillons la lecture, cependant, aux avocats qui sont constamment mêlés à ces problèmes en Amérique et qui peuvent y trouver une méthode de travail et les solutions qu'on a imaginées ailleurs.

Voici les principales têtes de chapitre: vente de véhicules neufs et d'occasion; vente à crédit, location, crédit-bail; réparations; dépannage, prêts, entretien, essais; responsabilité du garagiste et de l'auto-école. Ajoutons à cela la responsabilité de l'expert en automobile dans les cas de faute, de dommages-intérêts et certaines précisions au sujet de la mission de l'expert. Enfin, les décisions types et certains aspects de l'entretien des routes et autoroutes, ainsi que des responsabilités qui en découlent.

Une certaine révolution tranquille. La Presse (Montréal), juin 1975.

Tel est le titre d'une série d'études parues dans *La Presse* de Montréal au cours du mois de juin, sous la signature d'un certain nombre de collaborateurs du Journal.

La révolution tranquille a coïncidé avec un nouvel état des esprits et un désir de réforme dans un peu tous les domaines: certaines ont été bien menées; d'autres moins bien.

Dans l'ensemble, elles sont un moment à la fois très important et très grave de l'histoire du Canada français. Bien faits, les essais rappellent les étapes parcourues: de l'équipe politique très vivante qui entourait le chef du Parti à ceux que l'on a appelés les technocrates sains entrailles — groupe brillant, bien formé, à qui l'on doit les structures mises en place. C'est tout cela qu'évoquent ceux qui ont voulu cerner les idées et les hommes et rappeler les événements qui se sont succédé à partir de 1960 et durant les années qui suivirent.

171

On a fait trop ou trop peu disent certains, qui jugent un peu vite l'un des moments cruciaux de l'évolution du Canada français et, par extension, du Canada, car on ne peut séparer du pays l'une des provinces les plus actives, les plus fécondes, les plus bouillonnantes, les plus contestataires du pays et qui, à cause de cela, est peut-être la plus difficile à gouverner. La Presse rappelle l'évolution depuis une quinzaine d'années. On ne peut passer sous silence les travaux de ses collaborateurs, tant ils rappellent d'initiatives, d'idées nouvelles, de succès mais aussi d'insuccès, comme toute œuvre humaine.

..

Un des articles a trait à la réforme de l'enseignement. On demande à une éducatrice s'il ne faut pas déplorer qu'on ait cessé de rendre obligatoire l'enseignement de l'histoire. De façon inattendue, elle répond: « Je suis très heureuse, pour ma part, que l'enseignement de l'histoire ait été interrompu pendant quelques années. On a trop mis l'accent sur l'histoire politique et militaire. »

On ne comprend pas. Il y a plusieurs années, Jean Simard a écrit un roman intitulé « Mon fils pourtant heureux ». C'est à ce livre que je songe devant cette remarque d'une éducatrice . . . pourtant intelligente.

Sociologie de la santé. Dans « Recherches sociographiques ». Janvier-Avril 1975.

De Québec, nous vient une autre revue groupant des études sur la santé, sujet qui intéresse le lecteur et le contribuable, le premier parce qu'il satisfait sa curiosité et le second parce qu'il atteint sa bourse. Parmi les assurances sociales de notre époque, la santé et la guérison sont devenues à la fois une source de précieuses satisfactions et de coûteuses expériences. Pour faire le point, voici quelques-uns des travaux que contient le dernier numéro de *Recherches sociographiques*: Le développement de la sociologie de la santé au Québec; le médecin et mon temps; médecine: crise et défi; les médecins du Québec (1940-1970); la vie quotidienne dans un asile québécois.

Et sous le sous-titre de « notes de recherche »: préliminaires à une sociologie historique des maladies mentales au Québec; les médecins et la médecine dans les CLSC.

Rééditions de l'Histoire du Canada devant la critique. Dans la Revue d'histoire de l'Amérique française. Vol. 28. No 4. Mars 1975.

Voilà une excellente revue dirigée par M. Pierre Savard, devenu récemment membre de l'Académie des lettres et des sciences humaines. Dans le numéro de mars, on trouve une étude sur les rééditions de l'*Histoire du Canada* de François-Xavier Garneau, devant la critique de 1913 à 1946.

J'ai connu Garneau par le livre de Gustave Lanctôt, qui n'est pas sans mérite.

De son côté, Pierre Savard passe en revue les diverses rééditions du grand ouvrage, qui devint toute la vie de l'historien, après qu'il eût tâté de bien des métiers. Il aborda celui d'historien sans la préparation qu'on exige maintenant; mais

quel enthousiasme Garneau avait, avec quelle intelligence il travaillait en utilisant ce qu'il avait sous la main et avec quel instinct sûr il préparait son œuvre, petit à petit! On lui reproche bien des choses parfois, mais comment ne pas être un peu parti-pris, comment ne pas commettre d'erreur quand on n'a pas en main les pièces qu'on découvrira un siècle ou deux plus tard. C'est l'histoire des rééditions, auxquelles la grande œuvre de Garneau a donné lieu que Pierre Savard, esprit critique et bien formé, s'attache à étudier dans cet article. Voici ce qu'il dit en conclusion: « Cependant, l'Histoire de Garneau constitue un monument national que personne ne conteste en bloc malgré des réserves de détail. En 1975 encore, l'ouvrage est même considéré comme une synthèse indispensable sur notre histoire. Cela s'explique non seulement par les qualités intrinsèques de l'œuvre tant au point de vue littéraire qu'à celui de la philosophie de l'histoire nationale, mais encore et surtout par le relatif sous-développement des études historiques d'envergure chez nous. Trente ans plus tard, les progrès des travaux sur la Nouvelle-France et sur le régime anglais ont relégué l'Histoire de Garneau à sa véritable place, non négligeable, celle d'un classique, c'est-à-dire d'un livre d'histoire fait pour être lu plus que consulté. »

Trois publications : Communications à la Société historique du Canada — 1974. Les Dominicains au Canada. Le Rosaire, septembre 1968. Numéro consacré à la paroisse de Notre-Dame du Rosaire, à Saint-Hyacinthe.

À ceux qu'intéresse l'histoire, nous signalons trois sources bien différentes. D'abord Historical Papers, 1974, a selection from the papers presented in 1974 Annual Meeting at Toronto, Ontario of the Canadian Historical Association, 1974. Parmi les communications, il y a: « Why the Jesuits Joined: 1540-1600 », par T. V. Cohen et « The Conquest and the Marchands of Montreal », par José Igartua.

Et puis, Dominicains au Canada par le père J. Antonin Plourde, aux Éditions du Lévrier à Montréal. Il est intéressant de voir les discussions auxquelles la venue des Frères prêcheurs au Canada a donné lieu. Commencées vers 1830, elles ont réussi dans la dernière moitié du dix-neuvième siècle, quand l'Ordre accepta la cure de Notre-Dame du Rosaire, à côté de laquelle la communauté construisit son monastère plus tard. Un numéro du Rosaire (septembre 1968) complète le panorama par une étude des cures dominicaines qui se sont succédé de 1873 à 1968. Ce sont des travaux de ce genre qui contribuent à recréer l'atmosphère d'un lieu. Ainsi les événements se rapprochent de nous car, à travers les luttes des hommes (clercs ou laïques) on voit leurs problèmes, les solutions qu'on leur a données et l'évolution du milieu.

L'habitation et son milieu. Dans les « Cahiers de droit ». Vol. 16, no 2. Aux Presses de l'Université Laval. Québec.

Cette année, les Cahiers de droit consacrent un copieux numéro au problème de l'habitation et du milieu. Les études vont du « spot zoning » à la compétence législative en matière d'habitation et à la règlementation de zonage. Des notes, en deuxième partie, présentent à leur tour l'habitation urbaine en Nouvelle-France, la législation en matière de biens culturels en droit français et en droit québécois, la hausse des prix du logement et les politiques de réduction des coûts, une étude critique du système québécois de vente en justice des immeubles et, enfin, une note sur la copropriété des immeubles et, enfin, une note sur la copropriété des immeubles et en om de condominium et que les Français connaissent depuis longtemps; c'est-à-dire depuis qu'ils ont commencé à vendre des appartements isolément tout en en assurant l'administration par une société groupant les propriétaires.

Le dernier-né des Cailloux, par Suzanne Rocher, chez Fides. Montréal.

Voilà un livre vraiment très agréable: un chiot entre dans la famille des Cailloux. Tout le monde l'aime aussitôt: père, mère, enfants passant par tous ses caprices; au point que la vie familiale en est bouleversée. C'est un livre à lire par ceux qui ont élevé des enfants et qui se rappellent comme entre eux et les bêtes il y a eu des liens étroits, charmants, qui, à distance, prennent une valeur sentimentale, presque émotive, même si la bête a bousculé la vie familiale déjà pas tellement facile, mais que l'on accepte « pour faire plaisir aux enfants ».

Canadian Insurance. Avril 1975 : Les résultats de 1974 en assurances.

En écoutant des sonates de Scarlatti, j'examine les statistiques de Canadian Insurance sur les résultats de 1974 en assurances au Canada. Je dois admettre en toute simplicité que les premières inclinent davantage à la joie de vivre que les secondes. D'autant plus que du neuvième étage de notre immeuble, j'ai contemplé tout à l'heure The mighty Saint-Lawrence et le troupeau des nuages blancs poussés par le vent d'ouest, ce qui est un double spectacle bien agréable. Ce que ne sont pas les chiffres de Canadian Insurance. D'autres les commentent ailleurs dans la Revue. Contentons-nous d'y référer le lecteur, amateur de statistiques même si elles ne sont pas réjouissantes.

Losses and loss prevention. A study of the Hurricane Damage in Honduras, 1974. Munich Reinsurance Co. of Canada. Montreal.

Voici deux brochures tout à fait remarquables que vient de publier le groupe Munich Re de Munich et que nous a fait

parvenir la Munich Reinsurance Company of Canada. Remarquables, d'abord par la présentation: papier, illustrations, tableaux et graphiques; mais surtout par la qualité et la précision de la documentation. Nous en recommandons la lecture.

Dans la première publication, le lecteur trouvera, analysés sous leurs aspects principaux, un certain nombre d'accidents survenus au cours de la construction des ponts, avec les faits constatés: sinistres dus à des glissements de terrain, survenant au cours de la mise en place, dus à la mauvaise exécution des travaux, au glissement des travées, à des plans inexacts ou pour des causes jugées inconnues.

À ceux qu'intéresse la construction des ponts en particulier, nous suggérons la lecture de cette brochure abondamment illustrée, encore une fois, et documentée au point de bien montrer les risques à surveiller, avec des exemples vécus.

La seconde brochure a trait à un tremblement de terre survenu au Honduras en 1974. Cette fois également, on se trouve devant un dossier que complètent d'abondantes illustrations.

Les deux montrent à quel degré d'efficacité atteint la Munich Re qui, dans le monde de la réassurance professionnelle, est aux premiers rangs pour le sérieux de ses méthodes de travail et pour la qualité de la documentation qu'elle met à la disposition des cédantes et des milieux techniques.

Foreign Activity in the Canadian Life Insurance Industry and the Canadian Response, 1868-1964. Dans Best's Review May 1975 (P. 10 et suivantes).

Le numéro de mai 1975 de *Best's Review* contient un fort intéressant article de M. Alastair Rickard sur l'assurance-vie au Canada et la concurrence étrangère. Comme nous n'avons pas l'espace voulu pour le reproduire, malgré l'autorisation

qu'on nous a donnée, voici les principaux aspects du sujet traité. Le lecteur pourra se référer à la revue elle-même s'il désire en savoir davantage.

- 1 Pendant la première partie du XIXe siècle, les affaires d'assurance sur la vie au Canada étaient surtout traitées par des sociétés anglaises ou américaines. Seule, en effet, existait la Canada Life. Fondée en 1847, elle avait 15 pour cent des affaires traitées au Canada, en 1869.
- 2 C'est à partir de 1870 que plusieurs autres sociétés canadiennes sont fondées (Montreal Life 1870, Sun Life 1871, Confederation Life 1871, London Life 1874).
- 3 En 1868, les premières lois relatives à l'assurance sur la vie sont votées par le Parlement d'Ottawa. Elles tiennent compte de la difficulté de contrôler les entreprises étrangères, dont le siège social est à l'extérieur du pays, aussi bien que de la nécessité de créer un cadre à l'intérieur duquel l'assurance canadienne pourra se développer.
- 4 Devant la rigidité du contrôle exercé par le gouvernement canadien, la moitié des sociétés étrangères se retirent du Canada; les vides sont comblés aussitôt par les sociétés canadiennes qui viennent de se former. Si celles-ci n'ont qu'environ 15 pour cent des affaires traitées au Canada en 1870, elles en ont 50 pour cent en 1885, 59 pour cent en 1895 et 66 pour cent en 1910. Elles se sont maintenues à ce niveau depuis, malgré la puissance financière des entreprises américaines et anglaises.
- 5 À la faveur du retrait des sociétés étrangères après 1875 en particulier, de nouvelles entreprises canadiennes sont fondées: North American 1881, Manufacturers 1887, Dominion Life 1889, Excelsior Life 1890, Great West 1892, Imperial and Northern 1907, Continental 1899.

- 6 Le même phénomène ne s'est pas produit dans l'assurance non-vie, où la part des sociétés canadiennes reste faible, même si celles-ci ont fait un très gros effort de production depuis quelques années.
- 7 Dans l'assurance-vie, à certains moments, les sociétés étrangères tentent de mettre la main sur des sociétés canadiennes ce qui est une contre-offensive qui se manifeste à partir de 1929 en particulier, par l'achat de la Montreal Life par l'Atlas, compagnie britannique.
- 8 Quand la Sun Life fut sur le point de passer à des capitaux étrangers en 1950-1956, la réaction fut immédiate. Elle prend corps en 1956 principalement quand la Dominion Life va au groupe Lincoln National Life Insurance Co. C'est vers ce moment qu'après avoir fixé à 15 pour cent la part des actions pouvant être achetée par des capitaux étrangers, on permit la nationalisation des sociétés canadiennes; ce qui coupait court à la vente aux étrangers puisque la société par action cessant d'exister, il ne pouvait être question pour l'étranger de s'en emparer. « Control of Canadian Life insurance compagnies should remain in good hands, and preferably Canadian Hands . . . », affirme M. Donald Fleming, alors Ministre des Finances du Canada.
- 9 Les dispositions suggérées par M. Walter Gordon en 1964, par le *Watkins Report on foreign ownership* en 1968 et le *Gray Report on foreign investment* en 1972, compléteront le réseau des mesures destinées à garder la propriété des sociétés d'assurance-vie aux Canadiens. En bref, tout actionnaire étranger est limité à 10 pour cent des actions et la part du capital-actions détenu à l'étranger ou par des étrangers ne doit pas dépasser 25 pour cent, dans le cas d'une société relevant du contrôle fédéral.
- 10 Voici la conclusion de M. Rickard: « While the 1964 legislation ended the possibility of any foreign takeovers

of the remaining Canadian-controlled, federally-registered stock life insurance companies, it did not affect the continued foreign ownership or control of Canadian life companies taken over before the 1964 legislation; the right of foreign life companies to register with the federal Superintendent of Insurance and conduct business in Canada; and the legal right to establish by incorporation in Canada, as Canadian life insurance companies per se, foreign-owned or controlled companies. In these respects, the situation has remained unchanged since 1964. »

179

- 11 En terminant, nous référons le lecteur à l'article de M. Rickard, à ses tableaux et à ses renvois qui constituent une excellente source de documentation.
- 12 Nous regrettons toutefois que M. Rickard n'ait pas suffisamment expliqué pourquoi les sociétés canadiennes ont pu résister à la puissance d'expansion des compagnies étrangères. Elles ont organisé leur service de production avec les mêmes méthodes, il est vrai, mais elles ont eu recours surtout:
- a) aux tables de mortalité les plus récentes, par opposition à plusieurs anciennes sociétés anglaises ou américaines qui se servaient encore des British Offices Tables ou de l'American Experience Table;
- b) à des politiques de placement différentes. Aussi, le portefeuille-titres des sociétés canadiennes a-t-il rapporté longtemps un rendement beaucoup plus élevé que celui des sociétés américaines.
- Réflexions d'un directeur, par Jacques Baudry, directeur honoraire de la Mutuelle du Mans. Dans l'Assurance Mutuelle, troisième trimestre 1974. Le Mans.

Dans le dernier numéro de l'Assurance Mutuelle. 1 M.

¹ Numéro du troisième trimestre de 1974.

Jacques Baudry présente les réflexions d'un directeur qui sont à la fois charmantes et pleines d'à-propos. Ceux qui ont connu M. Baudry, lors de son voyage au Canada il y a quelques années, retrouveront dans son texte, sa philosophie souriante et son esprit. Nous regrettons que le manque d'espace nous empêche de le reproduire en entier.

Voici comment il présente le directeur et son président:

- « Mais avant d'entrer dans le sujet, je crois qu'il est bon de savoir ce qu'est un Directeur, un vrai, et non un Monsieur qui s'intalle dans un fauteuil sans trop savoir ce qu'il va y faire, avant le 31 du mois.
 - « Le petit Larousse, mon seul instrument de travail, le définit ainsi:

Directeur: « personne qui dirige ».

Allons donc plus loin:

Diriger: « commander ».

C'est encore trop laconique. Poursuivons:

Commander: « Décider, en vertu de son autorité, de ce qu'un autre doit faire ».

- « C'est beaucoup plus satisfaisant et c'est déjà tout un programme.
 - « Décider »: il faut l'esprit de décision, il faut prendre ses responsabilités. Le directeur hésitant, le directeur qui fuit ses responsabilités ne mérite pas ce nom.
 - « En vertu de son autorité ». Le directeur doit avoir de l'influence, de l'ascendant sur ses collaborateurs, ces qualités ne doivent pas lui être contestées.
 - « De ce qu'un autre doit faire ». Un directeur ne doit pas s'enfermer dans un dossier. Bien sûr, il peut étu-

dier personnellement certaines affaires, mais il n'est pas omniscient et doit savoir répartir le travail entre les spécialistes.

- « Cela n'a l'air de rien mais est beaucoup plus difficile à réaliser qu'on le pense. J'ai connu d'infatigables travailleurs qui préféraient emmener un dossier chez eux plutôt que le confier à leur chef du Contentieux ou à leur chef des Sinistres.
- « Nous allons maintenant pénétrer plus avant dans l'intimité du directeur répondant aux normes indiquées.
- « Je dois toutefois signaler que ces notes-souvenirs sont celles d'un exécutant bâti normalement, responsable sous l'autorité de son président. Elles ne concernent donc pas les présidents-directeurs généraux qui ne sauraient se retrouver dans les pages qui vont suivre.

Le directeur ne vit pas seul. On disait d'une très petite compagnie, aujourd'hui disparue, que le directeur y était également l'employé, le balayeur et le concierge. Cela est rare: quantité de gens entourent le directeur. Citons dans un ordre approximatif et non hiérarchique (sauf pour le premier): le président, les collègues, les collaborateurs, les agents, les clients, la secrétaire.

Le président

À tout seigneur, tout honneur. Commençons donc par lui. Au surplus, il est le principal pôle d'attraction du directeur. De son comportement résultera pour celui-ci allégresse ou torture dans sa vie professionnelle.

Certes, le directeur lui doit un entier attachement, ce qui ne veut pas dire une entière soumission.

« Pour grands que soient les Rois, ils sont ce que nous sommes,

« Ils peuvent se tromper comme les autres hommes. »

ai-je copié et recopié autrefois dans des pensums.

Le directeur s'efforcera donc d'éviter le maximum d'erreurs à son président. Pour cela, il doit avoir une opinion personnelle et ne pas hésiter à la défendre. « Quelle heure est-il? ». Réponse: « l'heure que vous voudrez, mon Général. » Cela n'est pas digne.

Il ne s'agit pas de contrer par principe, mais de montrer un aspect, même désobligeant, d'un problème étudié. Un chef, digne de ce nom, accepte une divergence d'opinion, mais, une fois la décision prise, le collaborateur ne doit pas se prévaloir de son idée, primitivement écartée, quoique se révélant bonne à l'expérience. « Après l'événement, disait un de mes collègues, tout le monde trouve la solution. »

Je compare le directeur aux ministres de l'Ancien régime, pas à ceux de maintenant qui n'ont aucune notion de leur responsabilité, mais à ceux d'autrefois qui n'hésitaient pas à dire son fait au puissant Monarque, dans l'intérêt de celui-ci et du pays.

Le directeur a parfois un rôle ingrat: celui de recevoir les coups et de préparer le terrain pour son président, ce qui permet d'arriver à la solution la moins onéreuse et la plus satisfaisante.

Personnellement, je me suis parfois trouvé en opposition avec mon président, mais de la discussion jaillissait la lumière et chacun savait s'incliner devant l'argument qui paraissait le plus probant. Sans confiance, il n'y a pas de rapports possibles: il est préférable d'aller chercher ailleurs. Il y a de cela de bons exemples dans la profession.

La réforme de l'entreprise. Rapport du Comité Sudreau. Union Générale d'Éditions, Paris.

Après la dernière guerre, la France a fait un très gros effort, qui a donné des résultats assez extraordinaires puisqu'elle est parvenue à se classer au troisième rang des nations commerçantes, après quelques années. Dans certains domaines en particulier, la performance a été remarquable pour un pays que certains croyaient ramené au rang de puissance secondaire après une guerre qui lui avait coûté bien cher et qui l'avait humilié.

183

Si, au point de vue économique, les résultats ont été spectaculaires, des problèmes d'ordre social très graves ont accompagné le redressement de l'économie. Le parti communiste et les socialistes, aussi bien que les syndicats ouvriers, n'ont pas manqué d'exploiter le malaise à fond, en dirigeant leurs attaques contre le capitalisme. Si celui-ci et l'État ont réalisé des choses extraordinaires, il est évident que l'on n'a pas encore pu donner des solutions définitives au problème social. Y en a-t-il d'ailleurs ?

Devant l'urgence d'agir, le gouvernement a chargé un comité de faire enquête et de lui apporter un projet. C'est ce que lui a remis le comité présidé par M. Pierre Sudreau, qu'il est convenu d'appeler le Rapport Sudreau.

Après avoir étudié la structure de l'entreprise, et avant d'en venir aux propositions qu'on lui a demandées, le Rapport Sudreau s'exprime ainsi: « Réformer l'entreprise n'est pas réformer la société: l'économie de marché implique une certaine rationalité du comportement interne et externe de l'entreprise. Elle fixe des limites à l'autonomie de ses choix économiques, techniques, financiers et même sociaux. L'entreprise, sous peine de voir son existence menacée, se doit de répondre constamment aux impératifs du marché. Néanmoins, l'écono-

mie de marché n'impose pas un modèle unique et rigide d'organisation sociale. À l'intérieur de ses contraintes, plusieurs schémas sont possibles, ainsi que le prouvent les exemples étrangers. Il importe donc de découvrir ceux qui sont adaptés à la société française et de répondre au besoin profond de renouvellement qui se manifeste en son sein. »

184

Même si le Rapport Sudreau étudie l'entreprise et le milieu français, nous en conseillons la lecture à ceux de nos lecteurs qu'intéressent les problèmes actuels et les solutions qu'on a trouvées ailleurs pour réformer ou mieux orienter l'entreprise, dans une société qui a de la difficulté à maintenir son équilibre.

Rapport sommaire du Service des Assurances du Québec. Éditeur officiel du Québec, Québec.

Le rapport sommaire en juin, voilà qui mérite qu'on félicite le service des assurances. C'est la première partie, mais c'est celle qui permet de déterminer les résultats des sociétés relevant du contrôle provincial. On y trouve de bien intéressants détails sur les résultats de l'exercice précédent.

Pages de journal

pai

GÉRARD PARIZEAU

de la Société Royale du Canada

16 juin

J'ai été éveillé bien tôt par l'appareil de chauffage mis en marche par la température intérieure de la maison. J'étais venu à Sainte-Adèle dans l'intention de jouer au golf, après une semaine de travail qui m'a laissé bien fatigué. Hélas! Il pleut. C'est le vent d'est, qui nous vaudra une pluie poussée par le vent durant les trois prochains jours, a annoncé le météorologiste de Dorval. Pour chasser l'ennui qui me gagne, je corrige les épreuves d'Assurances. À quelque chose, malheur est bon.

La girouette, découpée dans une feuille d'aluminum par mon père, il y a quelques années, est toujours là. L'écureuil inexorablement fait face à l'est.

17 juin

Tout à l'heure, à un programme de C.B.C. qui s'intitule Under Attack, nous avons vu Michel Chartrand tenir tête à une meute d'étudiants de Kingston. Même si on ne partage pas toutes ses opinions, il faut reconnaître qu'il s'est bien défendu. Il a un esprit de repartie qui lui a valu l'appui enthousiaste de son auditoire. Je ne comprends pas, cependant, que devant ses attaques contre le capitalisme et son éloge du socialisme intégral, personne ne lui ait demandé ce qu'il pensait du régime derrière le Rideau de fer. Et s'il n'y avait pas, dans les états satellites et en Russie même, une terreur instaurée par Lénine et poussée à l'extrême par Staline, atténuée, il est vrai, par ses successeurs. Il aurait été intéressant de savoir ce qu'il pensait de la liberté individuelle dans ces pays où existe justement le socialisme intégral. Il aurait esquivé la réponse, sans doute, car s'il est prompt à l'attaque, il patine quand une question l'embarrasse. Il aurait fallu quelqu'un ayant l'expérience de ce genre de débat et pas du tout prêt à accepter une plaisanterie comme une réponse. A un moment donné quelqu'un l'a appelé M. Marchand par erreur. Tout de suite, il a dit avec une feinte indignation Do you want to insult me? Et dire qu'il n'y a pas tellement de temps,

ces jeunes gens étaient des amis et des compagnons de combat avant de devenir deux violents adversaires.

*

On avait annoncé de la pluie dimanche. Ce matin, il fait un temps splendide. Heureusement, que de temps à autre ces messieurs de Dorval se trompent. Il faut dire que leur tâche n'est pas facile. Ils ont des sources de renseignements nombreuses, précises, qui leur permettent de prévoir la température et le temps qu'il fera durant les prochaines heures. Mais rien n'est stable ou définitif dans ce domaine de la météorologie. Car les spécialistes de Dorval, comme ceux d'autres lieux, doivent compter avec les dépressions qui se creusent ici et là soudainement et qui changent tout. Le météorologiste n'est jamais entièrement sûr que ses prévisions se réaliseront. L'apprenti-sorcier ne savait rien de la machine qu'il mettait en marche. L'homme de la météo, lui, connaît ses appareils, mais il ne peut que prévoir avec les éléments qu'il a; en se modifiant les conditions atmosphériques bouleversent tous ses calculs.

Et, cependant, la girouette indique que le vent est encore à l'est!

Comme l'aspect des choses change dès que le soleil paraît! Ce n'est plus le même paysage, ni le même pays, ni le même sentiment de pessimisme qui prévalait hier et qui, au lieu de m'amener au golf, m'a fait rester à la maison. Encore une fois, à quelque chose malheur est bon puisque le numéro de la Revue est prêt pour la mise en page.

La végétation est très belle, avec toute cette pluie. Les gazons, les arbres sont d'un vert frais qui est bien agréable. Les fleurs traînent loin derrière car, à elles, il faut plus que de l'eau; il faut surtout du soleil. Or, depuis quinze jours, on en a été très avare.

*

D'instinct, je feuillette un livre ou une revue en commençant par la fin. Qu'est-ce que cela peut bien indiquer: un certain désordre, une tendance à ne pas vouloir faire comme tout le monde, une incapacité d'aborder une étude logiquement, un instinct plus fort que le raisonnement? Si je ne craignais le psychologue, je questionnerais l'un d'eux pour obtenir une explication. Mais, pris d'enthousiasme ou simplement par déformation professionnelle, peut-être me révélerait-il un ou des complexes qui m'embarrasseraient. Et s'il me posait la question : avez-

vous déjà voulu tuer votre père? En toute sincérité, je serais forcé de dire non. Ce qui indiquerait, paraît-il, de la dissimulation ou une anormalité bien embarrassante...

Pourquoi, à ce sujet, me rappelé-je le Complexe de Philémon, cette pièce qui nous avait bien fait rire, Germaine et moi, il y a quelques années? Une jeune femme assiste à la conférence d'un psychologue. Immédiatement après, elle lui demande de venir chez elle pour étudier le cas de son mari. Après quatorze ans de mariage, il lui est encore fidèle. Cela l'inquiète. Le psychologue vient, fait des sondages, pose des questions multiples à la jeune femme et à son personnel et conclut : il n'y a rien à faire, il souffre du complexe de la fidélité.

18 juin

Les choses paraissaient aller assez bien jusqu'ici, malgré les crises monétaires des derniers mois! Pour le dernier exercice, les bilans des sociétés indiquaient des profits intéressants, dont l'État avait sa bonne part quand, tout à coup, il y a eu ce coup de frein brutal donné par la Banque du Canada pour restreindre le crédit. Et puis, il y a eu le scandale du Watergate chez nos voisins. Très menacante pour Nixon, la nouvelle du scénario des micros et du vol des documents appartenant aux démocrates aux dernières élections, n'ont pas arrangé les choses aux États-Unis. Les cours en Bourse ont plongé, malgré les excellentes nouvelles données par l'industrie. Et puis, il y a eu aussi la hausse des prix. Cela présentant une nouvelle menace d'inflation chez nos voisins - de qui nous dépendons encore - la Banque du Canada est intervenue avec la réaction en chaîne des autres banques. Cette fois, ira-t-on jusqu'à enrayer la machine ou relâchera-t-on le contrôle à temps pour empêcher le chômage de repartir en flèche? Tout cela rendrait nerveux les gens à constitution solide. Que dire alors des autres? Certains parviennent à tenir le coup assez bien en pensant : « To-morrow is another day ». Il y a aussi les tendus, les inquiets, ceux qui imaginent le pire. Ceux-là se disent : Va-t-on enfin nous laisser vivre en paix pendant quelque temps? Il en a presque toujours été ainsi, mais pour les moins jeunes ou les plus vieux, quelle tension! Pourquoi ne pas envoyer tout promener quand avec une rente indexée sur le coût de la vie, on peut vivre à l'écart? Pourquoi pas? Mais simplement parce qu'on ne peut tout à coup cesser toute activité quand on a un goût marqué pour la bagarre. Et, hélas, je l'ai!

23 juin

Des élections ont eu lieu dans les hôpitaux du Québec pour les représentants des usagers et, dans les commissions scolaires, pour le choix des commissaires. Chose curieuse, les vedettes syndicales n'ont pas passé. Ainsi, J. D. qui est un homme intelligent et intéressant. Pourquoi? Tout simplement, semble-t-il, parce qu'en ce moment il y a une réaction dans la petite et la moyenne bourgeoisie contre les mouvements travaillistes, à la suite des déclarations fracassantes de certains de leurs chefs et de la multiplication des grèves. La réaction de crainte prend l'aspect que permet l'application pratique de la démocratie, au moment du vote. Durant la période pré-électorale, les partis s'étaient mis en branle — des deux côtés, il est vrai. Serait-ce alors que les machines électorales se soient tout simplement heurtées : le pot de fer ayant une fois de plus brisé le pot de terre. Peut-être aussi ont-elles insuffisamment fonctionné. Ce serait une explication différente. Mais peut-être les deux ont-elles agi simultanément. A signaler que pour les commissaires, le vote n'a été que de vingt-cinq pour cent, ce qui est bien faible.

24 juin 1973

On a parlé beaucoup de la Saint-Jean-Baptiste depuis quelque temps; ce qui est normal, la fête ayant été célébrée samedi et dimanche. Comme tout a changé. On est parti des banquets et des discours longs et ennuyeux d'autrefois, pour arriver au défilé, dont les éléments étaient payés par des maisons d'affaires : chars allégoriques qu'accompagnaient les fanfares des écoles et que suivait Saint-Jean-Baptiste lui-même : enfant que l'on choisissait pour sa joliesse. Le mouton traditionnel l'accompagnait, image parfaitement symbolique, dirent et pensèrent tant de gens, qu'on le remplaça par un Saint-Jean-Baptiste parvenu à la maturité, mais vêtu et non nu et noueux comme l'avait imaginé Rodin. Celui-là on s'était contenté de l'installer à l'École des Beaux-Arts sur le premier palier de l'escalier d'honneur malgré les protestations de ceux qui aimaient la peinture à la guimauve de l'aimable et souple directeur de l'École.

Puis, il y eut l'Aventure, dont le premier rôle fut tenu, ma foi avec crânerie, par Pierre 1°r, invité malencontreusement à la fête et que certains reçurent assez lestement pour ne pas dire plus. Ce fut le geste qui fit crever l'abcès si l'on peut dire. Le défilé disparut bientôt. Heureusement, les feux de la Saint-Jean-Baptiste restèrent; ils avaient

résisté à bien des changements depuis des siècles. Venus de la plus haute antiquité, ils avaient tenu à travers les âges, comme on le rappelait hier soir à Radio-Canada. Nos gens les continuèrent donc. Puis, on décida que la Saint-Jean-Baptiste donnerait lieu à des concerts et surtout à des fêtes populaires, avec des gens dansant et chantant dans la rue. L'idée était bonne, car y participent les chansonniers et tous ceux qui, pour une nuit, sont les animateurs du Vieux Montréal. Bravo! Que l'on continue! Souhaitons aussi que la police oublie qu'elle a cru devoir taper dur une nuit qu'un simple pétard a fait penser à l'éclatement d'une bombe dans le quartier. Il faut permettre aux gens d'exprimer leur joie, si l'on ne veut pas qu'en colère, ils deviennent prêts à tout casser.

189

7 juillet

Lu dans le *Devoir*, une entrevue que L., devenu ministre sous Bourassa, aurait eue avec des gens de la mafia peu avant les élections de 1970. Il y a là, me semble-t-il, une réaction à l'enquête sur le crime organisé dans la ville de Montréal. Nous avons notre petit *Watergate*, disent certains. Les choses n'en sont pas là. Mais on ne comprend pas qu'un homme de l'importance de L. ait accepté de se mêler à des gens douteux suivis à la piste par la police, qui cherchait à les prendre en flagrant délit. L. est décédé; il ne peut se défendre a dit très justement sa femme. Mais les autres qui étaient là avec lui? Le premier ministre a profité de l'émotion assez vive soulevée en Chambre et à l'extérieur pour ajourner la Chambre. Cela clôt la discussion en public; mais est-ce bien sage?

*

Tout en buvant le verre de l'amitié chez nos amis les J. B. à Sainte-Adèle, nous nous posions hier une question à laquelle tentaient de répondre les trois bavards, membres du « Club des pas-fins » réunis au colloque hebdomadaire. Voici le thème. Pendant très longtemps, la femme a été gardée dans le giron de la famille par un grand besoin de sécurité aussi bien pour elle que pour ses enfants. La plupart du temps, elle ne savait rien faire d'autre que de tenir la maison, élever les enfants ou avoir des *chambreux*. Les choses ont bien changé. Souvent, elle a travaillé avant son mariage ou après en attendant que l'enfant paraisse. Elle sait qu'elle peut se remettre au travail, pourvu qu'elle ait quelqu'un pour tenir la maison. Cela lui donne une indépendance qui la pousse à la séparation de corps ou au divorce. N'y a-t-il

pas là une des raisons profondes de ces ménages qui se brisent avec une si grande facilité dans le milieu bourgeois? Les mœurs des époux ne sont pas pires que dans les générations passées je crois, même si elles sont plus libres. Mais on brise le lien conjugal quand on n'en peut plus, en ayant conscience qu'on se lance dans une aventure qui n'est plus sans issue et avec des moyens bien différents.

190 8 juillet

Une dépêche de Helsinki nous apprend que les délégués russes auraient reconnu officiellement le droit des peuples à la liberté de disposer d'eux-mêmes. Ce sont des mots sans doute. Il faudra attendre les actes. Dans un petit livre présentant la Constitution de la Russie, ne trouvait-on pas des déclarations relatives à la liberté vers 1942. Très bien présenté en anglais, le texte nous avait fort intéressé, Germaine et moi. Nous l'avions acheté chez ce marchand de journaux qui a encore sa boutique rue Peel, au coin de Sainte-Catherine. On y trouve toutes les feuilles du monde, dans un quartier où circulent les étrangers qui habitent ou fréquentent Montréal.

À l'époque, les Russes étaient our glorious allies. Qu'on juge de notre étonnement en lisant ceci dans la Constitution de l'Union soviétique sociale 1:

« In conformity with the interests of the working people, and in order to strengthen the socialist system, the citizens of the U.S.S.R. are guaranteed by law:

- a) freedom of speech;
- b) freedom of the press;
- c) freedom of assembly, including the holding of mass meetings;
- d) freedom of street processions and demonstrations.

These civil rights are ensured by placing at the disposal of the working people and their organizations printing presses, stocks of paper, public buildings, the streets, communications facilities and other material requisites for the exercise of these rights. »

¹ Constitution (Fundamental Law) of the Union Soviet Socialist Republics. State Publishing House of Political Literature 1938.

Sachant ce qui s'est passé depuis en Russie et dans les pays satellites, je reste sceptique devant les déclarations nouvelles, même si elles sont faites à un moment où l'U. R. S. Ss'ouvre, en paroles tout au moins. On verra plus tard s'il s'agit de nouvelles vessies ou de nouvelles lanternes : une Russie où l'on pourrait penser et parler librement sans risquer d'être exilé ou de disparaître sans laisser de traces, ce serait si différent, si inattendu. Pour y croire, il faudra se trouver devant des faits nouveaux. Autrement, les déclarations seraient à se taper le nombril sur le plafonnier, comme on écrivait dans Le Canard Enchaîné, à propos d'un tout autre sujet.

191

12 juillet

J'ai assisté ce matin aux funérailles d'une de nos amies dans une église bien laide. D'un gothique tronqué, maladroit, elle est décorée dans le plus pur mauvais goût italo-canadien, avec des fresques d'un quelconque barbouilleur, qui était dans les meilleurs termes avec la communauté ou avec le curé, brave homme sans doute, mais n'ayant aucune formation. Au point qu'on est distrait et qu'on a quelque difficulté à suivre le service.

Quelle vie pénible a eue notre amie! Simple, charmante, un peu rude dans ses jugements comme l'avait été son mari, elle avait une gentillesse foncière. Devenue veuve assez jeune, elle l'était restée. Elle peuplait ses loisirs en se livrant à des travaux d'artisanat. Germaine et moi avons gardé d'elle de petits objets jolis et bien faits dont elle nous avait fait cadeau. Elle a élevé sa famille puis, autour d'elle, des femmes malades se sont groupées et l'ont entourée d'un autre cercle de malheurs. Malgré cela, elle gardait le goût de sourire, de taquiner et d'aider les autres. Ainsi, cette vieille amie, à laquelle elle a tenu compagnie en attendant qu'elle ait retrouvé la mémoire, momentanément perdue sous un choc terrible, après le décès de son mari.

Puis, elle est morte de cancer.

Pour se remémorer tout cela, il faut la mort, car pris par ses soucis et à l'allure actuelle de la vie, on ne remarque pas toujours ce qu'est l'existence des autres. même s'ils sont nos amis.

*** aimait la musique, l'intimité des propos, la chaleur de l'amitié. Aussi, aurait-elle été choquée à ses funérailles par l'impersonnalité

des paroles du prêtre et par la musique d'orgue, banale et turbulente. Seul l'aurait touchée le recueillement de ses amis venus l'entourer dans cette église où ils s'étaient groupés autour de sa dépouille.

44

Une charmante semme m'a fait remettre une photographie prise chez elle il y a trente ans. Que de morts parmi ces vivants d'alors! Mais comme on est soudain rapproché par l'image de ce milieu mi-artiste, mi-bourgeois qui était bien sympathique. Sur la photo, je vois le frère de notre amie, auteur d'un livre sur l'art et les artistes du Canada qui n'a pas vieilli. Élégant, mince, le visage ouvert, il cause avec mon frère Marcel, aussi rotond qu'il est lui-même élancé. Il lui a survécu de quelques années, mourant lui aussi prématurément. Tous deux s'étaient opposés un moment pour entrer à la Société Royale des Arts. Appuyé par Ernest Cormier, il a été élu après le décès de Marcel. Il était lui aussi un candidat prestigieux.

Je ne suis pas gai ce soir, malgré cette musique du XVIIIe siècle que me permet d'entendre le disque que Monique et Robert m'ont remis l'autre jour, à l'occasion de la *fête des pères*, imaginée par les marchands pour faire pendant à celle des mères. Peut-être, est-ce l'enterrement, ce matin, et cette photo, ce soir, qui m'ont traumatisé. Pour éviter que cela dure, je vais marcher dans le parc de Westmount que, jeune, j'ai si souvent arpenté en ne songeant à rien d'autre qu'à mes études. à l'époque où nous habitions avenue Winchester.

13 juillet

En rentrant du parc de Westmount, je me suis aperçu dans la glace qui se trouve à côté de l'ascenseur: la moustache lourde et blanche, coiffé d'une casquette et canne à la main. Pourquoi tout à coup ai-je pensé à Georges Clémenceau? Peut-être parce que lui aussi portait la casquette et le bâton dans ses randonnées au front. Près du Grand Palais à Paris, on le représente vêtu d'une houppelande, coiffé d'un casque d'acier et marchant d'un pas pressé. Le monument est beau parce que simplement le sculpteur a rendu le pas d'un homme nerveux, qui court presque, comme il le faisait à la Chambre des députés et à son journal et comme il le faisait aussi pour l'animation de son pays pendant la guerre de 1914.

192

Quand le conflit fut fini en 1918, il aurait voulu être président de la France. On lui préféra un autre. Ulcéré, il se réfugia en Bretagne dans une petite propriété qu'il avait sur la côte, face à la mer. Georges Simenon a admirablement décrit les dernières années du Président qui vit seul et qui ne veut voir personne, dégoûté de tout et de tous après avoir été rejeté par ses collègues, une fois le danger fini. Si le président de la République avait été choisi par le peuple, à cette époque, comme on le fait depuis la nouvelle constitution, Clémenceau aurait été élu sans doute car on l'aimait sans le craindre. Il fut éloigné par ses pairs, qui craignaient son humeur, son caractère acariâtre et ses décisions brusques dans un poste où la règle voulait qu'on ne fît qu'opiner du bonnet.

193

Il faut lire aussi la *Vie orageuse de Clémenceau*, 1 où Léon Daudet évoque l'existence tumultueuse du « Tigre » dans un style vigoureux.

15 juillet

Il fait un temps radieux. Éveillé tôt par les oiseaux logés dans les épicéas (ces épinettes qui longent la propriété), j'ai commencé par lire quelques pages de Joies et Deuils d'une Famille Bourgeoise. J'en ai reçu les premiers exemplaires hier. Le livre arrive tard dans la saison. Juillet, en effet, n'est pas le meilleur moment pour un lancement. Les gens sont en vacances ou pensent à autre chose qu'à venir se réjouir de la parution d'un livre. Il faudra sans doute attendre à l'automne. D'autant plus qu'il est question qu'une grande maison d'édition se charge de la vente. Elle voudra sans doute elle-même recevoir sa clientèle pour lui présenter le livre. Comme il paraît à frais d'auteur, si j'organise moi-même le lancement, je ne voudrais pas qu'on le vende à des gens qui auraient accepté mon invitation. J'aimerais simplement qu'ils viennent se réjouir avec nous d'un événement familial. Car c'en est un. Le texte a été écrit pour la famille, sans qu'il soit question d'en faire l'objet d'un livre destiné au public. A tel point que certains mots, certaines scènes ont dû être rayés par la suite à cause de leur caractère intime.

¹ Chez Albin Michel, Paris, 1938.



LE BLANC ELDRIDGE PARIZEAU, INC.

Courtiers de Réassurance

Bureaux associés:

CANADIAN INTERNATIONAL REINSURANCE BROKERS LTD. TORONTO, ONT.

LE BLANC ET DE NICOLAY, S.A., PARIS, FRANCE

275, RUE SAINT-JACQUES - MONTRÉAL 126 - TÉL. 288-1132

L'ASSURANCE-COMMERCE DE VOS CLIENTS A-T-ELLE UN POINT FAIBLE?

Achille, son point faible, c'était le talon. Surveillez votre assurance-commerce ! Si vos portes devaient momentanément fermer, la garantie de votre programme d'assurance serait-elle à la hauteur ? Evidemment, l'immeuble, l'équipement, les marchandises et autres biens sont assurés. Mais qu'advient-il de ses bénéfices si un incendie vous force à fermer vos portes ? Et les frais fixes, qui doit les acquitter ?

A la Royale on offre un programme d'assurance commerciale globale qui inclut l'assurance interruption des affaires et dont les limites répondent à vos exigences. Ces limites sont aptes à faire face à l'augmentation de la production et surtout à l'inflation. Pour être valable, l'assurance interruption des affaires doit rencontrer les normes de l'année prochaine.

Depuis plus de 75 ans, la Royale fait autorité dans ce genre d'assurance. Chacune de nos 14 succursales du Canada possède un personnel spécialement entraîné qui travaille avec des courtiers dans le but d'offrir un programme adéquat d'assurance interruption des affaires.

A la Royale nous faisons notre possible pour aider nos courtiers à élaborer des programmes d'assurance-commerce sans point faible pour les industries et commerces. Si vous avez besoin d'assurance interruption des affaires faites appel à un courtier de la Royale.





Tout change si vite que nous devons nous adapter continuellement. Et cela n'est pas toujours facile, nous le concédons. Mais rien n'est insurmontable, loin de là.

À besoins nouveaux, solutions nouvelles. L'Union Canadienne, depuis longtemps sensibilisée à ce problème de notre époque, a orienté tous ses efforts de recherche et d'innovation en ce sens. De concert avec votre courtier, elle peut répondre à vos attentes; l'Union Canadienne sait se faire présente à l'homme d'aujour-d'hui. Sensible à vos difficultés, elle est en mesure de vous aider.

Pour faire face à ce monde changeant et incertain, nous croyons qu'avec l'Union Canadienne, vous êtes **EN BONNE COMPAGNIE.**



L'Union Canadienne

Compagnie d'Assurances | Siège social: Québec

Nous sommes les premiers....

JUNE 1974

wi iu

Quebec's leading Writers' volume

The Commerce Group emerged as the largest writer of property and casualty business in Quebec in 1973 with \$50,018,505 in direct premiums written.

This was a jump ahead

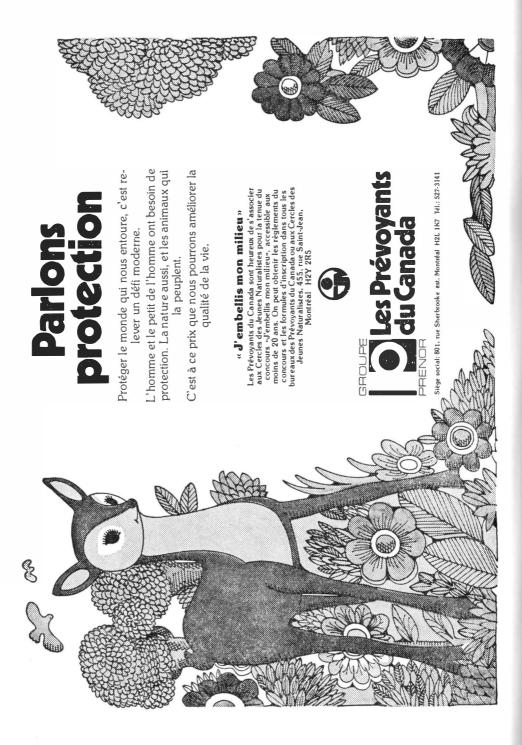
.... et nous n'y attachons aucune importance.

Mais comme cela signifie aussi CONCURRENCE, QUALITE DE SERVICE, SOLIDITE FINANCIERE et volonté de construire une présence québécoise dans ce domaine, nous tenterons d'y demeurer.

Votre appui nous le permettra



GENERALE DE COMMERCE CANADIENNE MERCANTILE CANADIENNE NATIONALE





ECONOMICAL.

COMPAGNIE D' ASSURANCE

FONDÉE EN 1871

ACTIF: PLUS DE \$50,000,000.00

SIÈGE SOCIAL - KITCHENER, ONTARIO

Succursales

VANCOUVER

LONDON

EDMONTON

OTTAWA

WINNIPEG

MONTRÉAL

TORONTO

MONCTON

HAMILTON

HALIFAX

GUY LACHANCE, A.I.A.C.

Directeur de la succursale du Québec 276, rue St-Jacques ouest Montréal, P.Q.

J. A. VILA, M.B.E., B.A. Président et Directeur Général

MUNICH REINSURANCE COMPANY
THE VICTORY INSURANCE COMPANY LIMITED

Réassurance sur la vie



MUNICH-LONDON MANAGEMENT CORPORATION LTD. 55 RUE YONGE, TORONTO, CANADA - TÉLÉPHONE 366-9587

ÆTERNA-VIE

COMPAGNIE D'ASSURANCE"

Siège social: 1184 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal 110.

Succursales: Montréal (2), Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, St-Hyacinthe, Granby, St-Jean, Chicoutimi, St-Georges.

* Membre de "Groupe Prêt et Revenu"





GROUPE STANSTEAD & SHERBROOKE

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STANSTEAD & SHERBROOKE UNITED SECURITY INSURANCE COMPANY

Établie en 1835

Siège social:

SHERBROOKE, CANADA

ACTIF: \$11,528,012

SUCCURSALES ET AGENCES DANS LES VILLES SUIVANTES

MONTRÉAL, Québec E Mart, 48 Edison Ave Place Bonaventure

QUÉBEC, Québec 580 est, Grande-Allée, suite 80

CALGARY, Alberta 509 Lancaster Building TORONTO, Ontario 20 Est, ave Eglinton

HALIFAX, Nouvelle-Écosse 1730 rue Granville, B.P. 1024

UN SERVICE COMPLET À LA DISPOSITION DES COURTIERS

PRÉSIDENT DU CONSEIL

Alfred L. Penhale

PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jean P. Gautier

SECRÉTAIRE

H. J. Kennedy

TRÉSORIER

R. M. W. Heatherington



LA PREVOYANCE

C'EST IMPORTANT POUR UN NOMBRE TOUJOURS PLUS GRAND DE PERSONNES!

> traduite par un chiffre de primes d'assurance croissante de La Prévoyance s'est La clientèle sans cesse générale de \$27 millions en 1974 et un volume d'assurance-vie en vigueur de \$867 millions à la fin de

La Prévoyance, c'est important d'abord pour vous personnellement, parce qu'elle assure votre bien-être la même année.

et celui de votre famille, de même que le succès de La Prévoyance, c'est important aussi pour notre développement économique, à cause des millions de votre entreprise. dollars qu'elle investit dans les titres de gouvernements, ainsi que de corps tant publics

Un peu de prévoyance, ça aide ! que privés.

LA PRĒVOYANCE COMPAGNIE D'ASSURANCES

Siège social: 507, place d'Armes, Montréal 126 dans la région métropolitaine de Montréal, ainsi qu'à Québec,
Sherhrooke, Huli, Trois, Rivières, Chicoutimi et Rimouski. Sherbrooke, Hull, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski.



PROGRAMMES D'ÉTUDES EN ADMINISTRATION

- I-A ceux qui détiennent déjà un diplôme universitaire, l'Ecole offre des programmes d'études conduisant à:
 - · un diplôme en sciences administratives
 - un certificat en recherche opérationnelle
- Ii Aux cadres de l'entreprise qui veulent se perfectionner, l'Ecole offre aussi des sessions d'études sur les différentes fonctions de l'entreprise. Ces cours se présentent sous forme de cours réguliers, de sessions intensives, de séminaires, etc.
 - · Administration de l'entreprise
 - Administration du marketing
 - Administration de la vente
 - Cours de perfectionnement en administration
- III A ceux qui, sans détenir un diplôme universitaire, veulent se donner une formation en administration, l'Ecole offre un programme d'études conduisant à un certificat en sciences administratives.
- IV A ceux qui recherchent une formation professionnelle, l'Ecole offre des programmes d'études en collaboration avec plusieurs grandes associations professionnelles qui évoluent dans l'une des fonctions de l'administration.

Pour plus de renseignements sur ces cours, communiquer avec



LE CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT EN ADMINISTRATION

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL 5255, avenue Decelles, Montréal (250e)

Tél.: 343-4440

NE JOUEZ PAS AVEC LE FEU



ASSUREZ-VOUS



LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

VOUS PROTÈGE
INCENDIE/RESPONSABILITÉ CIVILE/VOL/ASSURANCE COMBINÉE POUR MAISON D'HABITATION
RESPONSABILITÉ PERSONNELLE/RESPONSABILITÉ PATRONALE/GARANTIE FIDÉLITÉ, GLOBALE/AUTOMOBILE